

AMÉNAGER LA COUR, UN TRAVAIL D'ÉQUIPE!

Répertoire
de bonnes pratiques
d'aménagement
d'une cour d'école
primaire



Pour information :

Renseignements généraux
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Référence bibliographique suggérée :

Ministère de l'Éducation, Aménager la cour,
un travail d'équipe! - Répertoire de bonnes pratiques
d'aménagement d'une cour d'école primaire,
Gouvernement du Québec, 2024, 92 p.



AMÉNAGER LA **COUR,** UN TRAVAIL D'ÉQUIPE!

**Répertoire
de bonnes pratiques
d'aménagement
d'une cour d'école
primaire**

NOTES

Afin d'alléger le texte, le terme « cour d'école » sera utilisé tout au long du guide pour désigner à la fois la **COUR D'ÉCOLE** et le **PARC-ÉCOLE**.

Ce guide fait principalement référence à la réalité des établissements d'enseignement primaire publics et des organismes scolaires. Cependant, il peut également être utile aux établissements d'enseignement privés.

Pour faciliter la lecture et la consultation, le masculin est employé comme genre neutre pour désigner les femmes et les hommes.

Symboles utilisés dans le guide



**RÉFÉRENCE À CONSULTER
POUR EN SAVOIR PLUS**



MISE EN GARDE



BON À SAVOIR



RAPPEL



RECOMMANDATION

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE RÉDACTION ET COMITÉ DE RELECTURE	04
--	----

PRÉFACE	05
---------	----

1

PROCESSUS ET RÉFLEXIONS D'AVANT-PROJET 06

1.1	Analyse des besoins	09
1.2	Sécurité	10
1.3	Entretien	11
1.4	Le préscolaire	12
1.5	La saisonnalité et les considérations climatiques	13
1.6	Le confort thermique : la réduction des îlots de chaleur et l'apport des îlots de fraîcheur	14
1.7	Le vandalisme et les actes répréhensibles	15
1.8	Achats, acquisitions et installations	17

2

APPROCHE PAR ZONES D'ACTIVITÉS 18

2.1	Zone d'accueil	24
2.2	Zone des arts et spectacles	26
2.3	Zone de classe extérieure	28
2.4	Zone de jardinage	31
2.5	Zone de jeux collectifs	34
2.6	Zone de jeux individuels ou en petits groupes	38
2.7	Zone de jeux de sable	40
2.8	Zone de marche	42
2.9	Zone de repos	44
2.10	Zones des structures de jeux	46

3

COMPOSANTES 52

3.1	Affichage	54
3.2	Art public	56
3.3	Buttes et pentes	58
3.4	Clôtures et délimitations	61
3.5	Éclairage	63
3.6	Marquage	64
3.7	Mobilier urbain	69
3.8	Rangement	72
3.9	Revêtements de surfaces	75
3.10	Végétaux	77

RÉFÉRENCES	81
------------	----

Ce guide est le fruit du travail d'un comité d'experts, sous la responsabilité de l'équipe Kino-Québec du ministère de l'Éducation.

ÉQUIPE DE RÉDACTION

Carole Carufel

Éducatrice physique bénévole

Christine Baron

Conseillère en loisir

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Diane Archambault

Conseillère pédagogique d'éducation physique et à la santé Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

Élyse Vézina

Agente en loisir et parcs

Sport et Loisir de l'île de Montréal

France Dionne

Agente de planification, de programmation et de recherche Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Isabelle Boivin

Responsable du développement organisationnel
Service des ressources matérielles du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

Mélisa Deslandes

Conseillère en promotion de l'activité physique
Direction du sport, du loisir, de l'activité physique et du plein air du ministère de l'Éducation

Marie-Hélène Guimont

Conseillère pédagogique en coordination et développement
Bureau des services éducatifs complémentaires,
Services éducatifs du Centre de services scolaire de Montréal

Marylène Goudreault

Conseillère en promotion de la santé
Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Marie-Andrée Huard

Architecte paysagiste et membre agréée
Association des architectes paysagistes du Québec et
Association des architectes paysagistes du Canada
Chargée de projet en architecture de paysage chez Nvira

COMITÉ DE RELECTURE

Anouk Breton

Conseillère en enseignement extérieur | Enseigner dehors
Fondation Monique-Fitz-Back

Éric Fleury

Architecte paysagiste | Équipe conseils et expertises techniques
Service des ressources matérielles du Centre de services scolaire de Montréal

Julie Moffet

Coordonnatrice de projet | Enseigner dehors
Fondation Monique-Fitz-Back

Nancy Arteau

Chargée de projets, expertise et innovation
Direction de l'expertise et de l'innovation du ministère de l'Éducation

Rémi Bureau

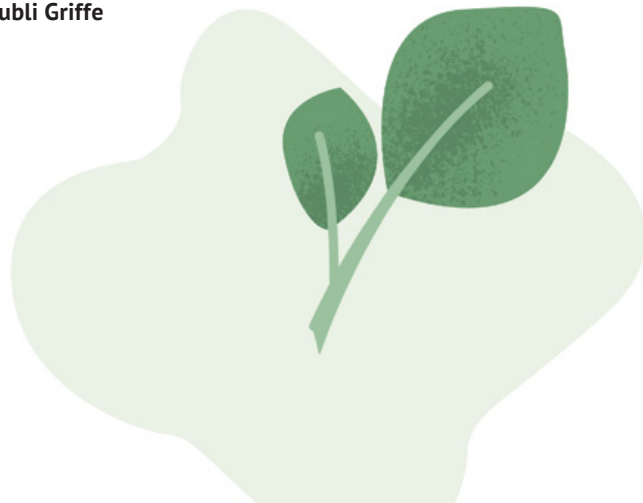
Enseignant d'éducation physique et à la santé à l'école Eymard
Conseiller pédagogique au Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Personne-ressource pour la mesure Cours d'écoles vivantes, animées et sécuritaires

Vanessa Cardin-Dubé

Ingénieure et coordonnatrice Grands Chantiers
Service des ressources matérielles du Centre de services scolaire de Montréal

DESIGN ET RÉALISATION

Publi Griffe



PRÉFACE



Le présent répertoire constitue un **complément au guide *Aménager la cour, un travail d'équipe!*** ainsi qu'à ses fiches et à ses outils pratiques. Il ne se substitue pas cependant aux lois, aux règlements, aux politiques et aux normes en vigueur.

Ce répertoire présente de bonnes pratiques **issues des expériences et des connaissances de plusieurs intervenants et professionnels** participant à l'aménagement de cours d'école **ainsi que de la littérature** sur le sujet. Les références des documents consultés pour son élaboration se trouvent à la fin de l'ouvrage.

Bien que ce répertoire constitue une base intéressante pouvant amener les intervenants des milieux scolaires à faire des choix éclairés en ce qui concerne l'aménagement de la cour d'école, les bonnes pratiques énoncées ne prétendent pas couvrir l'ensemble des questionnements pouvant émerger durant un projet d'aménagement. Le comité d'aménagement de la cour d'école, les intervenants scolaires et autres adultes ou professionnels impliqués dans un tel projet sont invités à **user de leur jugement, à tirer profit de leur expérience ainsi qu'à recourir aux conseils d'experts pour parfaire leur projet et approfondir leurs réflexions.**

D'ailleurs, le service des ressources matérielles du centre de services scolaire ou de la commission scolaire ou encore des **professionnels de l'aménagement** pourront aider à adapter ces bonnes pratiques aux exigences particulières, parfois complexes, du projet (conditions existantes, besoins spécifiques de l'école et du voisinage, budget disponible, etc.).



PROCESSUS ET RÉFLEXIONS D'AVANT- PROJET

Analyse des besoins

09

Sécurité

10

Entretien

11

Le préscolaire

12

La saisonnalité et les considérations climatiques

13

Le confort thermique : la réduction des effets des îlots de chaleur et l'apport des îlots de fraîcheur

14

Le vandalisme et les actes répréhensibles

15

Achat, acquisition et installation

17

PROCESSUS ET RÉFLEXIONS D'AVANT-PROJET

Pour concevoir une cour qui comblera les attentes de tous ses utilisateurs, il s'avère important d'effectuer une réflexion préalable quant aux besoins pédagogiques à satisfaire ainsi qu'aux sommes et aux ressources disponibles pour les activités d'entretien ou la sécurité des jeunes et des adultes qui évolueront au sein de cet environnement, que ce soit durant l'année scolaire ou en dehors des heures de classe.

De ce fait, avant d'entreprendre un projet d'aménagement de cour d'école, vous devez communiquer avec le service des ressources matérielles (SRM) de votre centre de services scolaire ou de votre commission scolaire afin qu'il vous fasse part des exigences techniques concernant la sélection et l'installation des équipements, des structures, du mobilier et des autres composants des différentes zones d'une cour d'école.

La sélection et l'installation de ces composants demandent une collaboration étroite entre le comité d'aménagement de la cour d'école, le SRM et les professionnels concernés étant donné la multitude d'éléments à considérer :

- le cadre légal (normes et réglementation en vigueur, politique d'affichage ou d'éclairage de la municipalité, etc.);
- les exigences ou les paramètres techniques du SRM (types et modèles, main-d'œuvre, fournisseurs homologués, etc.);
- la politique d'acquisition de biens et de services du centre de services scolaire ou de la commission scolaire (approvisionnement). **Afin de respecter les règles contractuelles, l'école ne doit pas contacter directement les fournisseurs de biens et de services;**
- la complémentarité avec les installations environnantes;
- l'optimisation des équipements;
- autres.

D'autres particularités doivent également être validées par le SRM telles que le choix de matériaux durables et nécessitant peu d'entretien, le déneigement, le drainage des surfaces et l'entretien des plantations. Cette collaboration continue et étroite entre les différents intervenants impliqués dans le projet d'aménagement facilitera sa réalisation et l'atteinte des objectifs (pédagogiques, financiers, etc.) fixés.

*une étroite
collaboration*



Vous devez d'abord prendre le temps nécessaire pour vous concerter et bien identifier les besoins à satisfaire avant d'entreprendre des démarches notamment de financement, qui peuvent précipiter tout le processus. Il n'existe pas de modèle universel de cour d'école. Il importe donc de se rappeler que chaque établissement a des besoins particuliers et, conséquemment, que chaque cour d'école est unique. Il faut éviter de reproduire ce qui a été vu ailleurs sans se questionner sur les particularités de la cour à aménager, y compris ses environs.

Ainsi, il est important :

- de connaître les **besoins** et les **champs d'intérêt** de tous les élèves de l'école (préscolaire 4 et 5 ans, 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années, classes adaptées, etc.) pour proposer un aménagement qui conviendra aux différents stades de leur développement moteur, créatif, artistique et social (voir l'outil pratique [OP-3, Variété des actions motrices](#));
- d'avoir en main un **inventaire récent des activités offertes et des équipements déjà en place**, de leur capacité d'accueil, de leur état et de la variété d'action qui leur est liée afin de **planifier l'ajout ou le remplacement de supports pour les activités motrices, créatives, artistiques et sociales, selon les besoins observés** (voir l'outil pratique [OP-1, Portrait de la cour actuelle](#));
- d'explorer les infrastructures municipales situées à proximité de l'école. Si des équipements sportifs ou de loisirs sont accessibles aux jeunes durant l'année scolaire, il importe de se questionner sur la nécessité d'en installer dans la cour d'école. Dans l'affirmative, vous devez vous assurer que ceux choisis seront complémentaires à l'offre municipale ou que leur intégration dans la cour sera favorablement accueillie et soutenue par la communauté;
- de prendre en considération tous les utilisateurs afin que la ou les zones constituant la cour puissent les accueillir sans contraintes, notamment les enfants de tous âges (à pied, à vélo ou en poussette), les accompagnateurs présentant un handicap, les personnes âgées (avec chaise roulante électrique ou marchette), les personnes handicapées ou le personnel d'entretien. Bref, la zone doit être appropriable et accessible pour l'ensemble de la communauté.

Enfin, selon les besoins constatés et l'espace disponible, vous devez établir le budget et valider la faisabilité du projet. Compte tenu des contraintes budgétaires, il importe de privilégier des **aménagements polyvalents** qui pourront servir plusieurs vocations.



1.2

SÉCURITÉ

Lors de l'aménagement, il est important de prendre en considération quelques aspects liés à la sécurité, notamment :

- en prévoyant des **espaces de dégagement suffisants** entre les différentes zones d'activités ainsi que des axes de circulation sécuritaires. Les jeunes s'y amusant et les adultes assurant la surveillance pourront observer ou se déplacer entre les zones sans craindre d'être heurtés par un ballon ou bousculés;
- en intégrant un système d'éclairage adapté dans la cour afin de la rendre sécuritaire pour une utilisation à la tombée du jour et en saison hivernale. Cet ajout permettra notamment de prolonger la période de jeu pour les élèves fréquentant le service de garde avant et après les heures de classe;
- en sélectionnant des revêtements de sol constitués de matières drainantes afin d'optimiser l'utilisation de la cour en toutes saisons, notamment à la fonte de la neige. Une bonne gestion du drainage évitera l'accumulation d'eau en trop grande quantité ou la formation de plaques de glace dans certaines zones de la cour qui pourraient ainsi devenir inaccessibles par moment;
- en révisant le plan de surveillance stratégique de même que les procédures et les modalités de surveillance, en intégrant le ou les nouveaux aménagements dans la cour et en apportant les modifications nécessaires, s'il y a lieu. Les adultes doivent pouvoir accéder à tous les endroits de la cour où un élève peut se trouver;
- **en se conformant volontairement aux exigences de la norme CAN/CSA Z614, Aires et équipements de jeu**, qui concerne principalement la zone des structures de jeu (voir la fiche [PL-2, Norme canadienne CAN/CSA Z614 Aires et équipements de jeu](#)).



La série de documents *Sécurité bien dosée, une question d'équilibre* permet d'obtenir plus de détails concernant les notions de sécurité de même que les dangers et risques potentiels.



1.3

ENTRETIEN

Lors de l'étape de la planification de l'aménagement et de l'établissement du budget, il importe de prévoir les coûts qui seront rattachés aux **ressources humaines et financières nécessaires à l'entretien régulier** de la cour, tels que ceux liés aux actions suivantes :

- le renouvellement du marquage, dont la durée de vie oscille généralement entre trois et sept ans;
 - la vérification et la correction des revêtements de surface et des piliers d'ancrage (vérifier la présence d'altérations qui pourraient nuire à la sécurité des usagers : fissures, trous, creux, bosses, etc.);
 - l'ajout de revêtements en vrac qui servent de surfaces amortissantes pouvant maintenir la quantité requise. Par exemple, le paillis d'écorce et de copeaux de bois se décompose avec le temps;
 - le remplacement des petits équipements tel que les filets, les paniers ou les panneaux présentant des déformations ou des éléments pouvant être accrochés;
 - le déneigement des secteurs d'accès ainsi que de certaines zones de la cour pour une utilisation durant la période hivernale et le maintien de la sécurité des usagers.
- À ce sujet, une attention particulière doit être portée aux agents de déglacage, aux abrasifs ou au poids de la machinerie lourde, qui peuvent altérer la qualité de certains revêtements de surface. Vous devez également vous assurer que le plan de déneigement prend en compte ces éléments et qu'il se réalise en collaboration avec le SRM;
- l'entretien des plantations, qui évolueront au fil des ans (désherbage, émondage et élagage occasionnels, arrosage lorsqu'un potager scolaire est intégré à l'aménagement de la cour, etc.).





LE PRÉSCOLAIRE

L'intégration des jeunes de 4 ans dans les milieux scolaires suscite des questions quant aux aménagements qui devraient leur être destinés. Comment assurer leur intégration au sein de l'écosystème de la cour d'école? Les jeunes du préscolaire (4 et 5 ans) vont cheminer dans leur développement et leurs apprentissages au cours de l'année. Ainsi, si différents types de zones à leur intention sont aménagés et adaptés selon les saisons, les enfants y trouveront un espace ou un jeu qui correspondra à leurs capacités, comme les élèves des autres classes. Toutefois, à la différence des élèves du primaire, les jeunes du préscolaire auront besoin davantage de l'accompagnement d'un adulte dans l'organisation ou la compréhension d'un jeu.

De ce fait, il est préférable :

- d'aménager différentes zones de jeux individuels ou en petits groupes qui permettront aux enfants de manipuler des objets et de développer leur créativité (bac à sable, jeux en pièces détachées, atelier de cuisine, etc.);
 - d'intégrer des éléments permettant de grimper ou des modules d'hébertisme, aux défis variés, qui permettront aux élèves d'évoluer au cours du primaire quant à la prise de risques;
 - de s'assurer que tous les espaces (zone de repos, zone de classe extérieure, zone des arts et spectacles, etc.) peuvent être utilisés par les plus petits, comme par les plus grands, en y plaçant du mobilier de différentes tailles.
- Pour bénéficier d'un accompagnement dans une démarche d'aménagement ou de changement telle que l'intégration d'un espace destiné aux enfants du préscolaire, n'hésitez pas à contacter vos partenaires, qui pourront vous guider :
- votre centre de services scolaire ou de votre commission scolaire (service des ressources matérielles ou des ressources éducatives);
 - l'unité régionale de loisir et de sport de votre région;
 - votre direction régionale de santé publique du centre intégré de santé et de services sociaux ou du centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (conseiller ou conseillère en activité physique, responsable de l'approche École en santé ou autre).

LA SAISONNALITÉ ET LES CONSIDÉRATIONS CLIMATIQUES

La diversification des zones de jeu, le choix des composants et l'aménagement général de la cour doivent faire l'objet d'une réflexion « quatre saisons » pour que les jeunes puissent s'amuser et être actifs même en saison hivernale, lors des journées froides ou pluvieuses.

Ainsi, il est important :

- de concevoir des aménagements tirant profit non seulement des variations saisonnières, mais aussi des aspects pédagogiques et ludiques qu'offrent les changements de saison par le biais d'un enseignement extérieur adapté. L'intégration d'infrastructures construites et de végétation peut protéger du vent et de la pluie tout en générant des ambiances et des espaces confortables pour le jeu et l'apprentissage. Il est aussi possible de prévoir la plantation d'arbres et l'installation d'éléments construits qui procureront de l'ombre à des endroits précis de la cour;
- d'élaborer un plan d'organisation spatiale des activités hivernales afin d'optimiser l'espace et les équipements encore disponibles une fois la neige tombée et d'offrir de nouvelles activités durant cette saison. Il importe de se rappeler que le marquage au sol est dissimulé sous la neige de trois à cinq mois par année. L'utilisation de cônes peut permettre le maintien des zones de jeux collectifs;
- de concevoir un plan de déneigement pour les zones libres de circulation. Définissez des secteurs où il sera possible de créer des buttes de neige vouées à la glissade et d'autres secteurs réservés aux sculptures de neige (forts, bonhommes, etc.);
- de se rappeler que, selon les normes de sécurité de l'Association canadienne de normalisation, l'utilisation des équipements de jeu n'est pas permise durant la période hivernale, puisque la surface qui se trouve sous ces équipements n'est plus sécuritaire. De plus, pour augmenter la durée de vie des appareils et réduire les risques de blessures causées par les surfaces amortissantes gelées, il est recommandé, pour la saison hivernale, d'enlever les pièces mobiles (ex. : sièges des balançoires) et de limiter l'accès à tout autre équipement de jeu.



LE CONFORT THERMIQUE : LA RÉDUCTION DES EFFETS DES ÎLOTS DE CHALEUR ET L'APPORT DES ÎLOTS DE FRAÎCHEUR

Le choix des revêtements de surface dans chacune des zones d'activités devrait idéalement tenir compte de leur contribution aux îlots de chaleur. Inversement, prévoir de l'ombre à certains endroits de la cour est devenu incontournable.

1.6.1 RÉDUCTION DES EFFETS DES ÎLOTS DE CHALEUR

Deux mesures peuvent être appliquées dans la cour d'école pour réduire les effets des îlots de chaleur :

- **Réduire la superficie des surfaces en cause**
 - Limiter le nombre de nouvelles installations dont le revêtement de surface est imperméable et de couleur foncée, comme le béton ou l'asphalte.
 - Remplacer le revêtement des surfaces solides stables par des matériaux qui n'augmentent pas les effets des îlots de chaleur. Par exemple, la criblure de pierre stabilisée offre une bonne longévité et demande peu d'entretien.
 - Opter pour des revêtements perméables : fibre de bois, gazon, gazon renforcé, pavé perméable, pavé alvéolé, etc. Ils favorisent l'infiltration de l'eau dans le sol et l'évapotranspiration, deux sources de rafraîchissement de la température (voir [Revêtements de surface](#)).
 - Si, après analyse, cela est jugé approprié par l'école ou le service des ressources matérielles du centre de services scolaire ou de la commission scolaire, réduire la superficie des surfaces minéralisées déjà existantes.
- **Verdir le site**
Augmenter la quantité de végétaux, ce qui représente la plus simple des deux mesures de réduction des effets des îlots de chaleur. L'ombre et l'évapotranspiration générées par le verdissement (couverture arborée ou végétale) refroidissent la température de l'air et de la surface du sol. Certaines zones d'activités sont plus propices que d'autres à l'intégration de végétation telles que la zone de classe extérieure, la zone de repos ou la zone des arts et spectacles.

1.6.2 APPORT DES ÎLOTS DE FRAÎCHEUR

- **Optimiser les zones d'ombre déjà présentes**
dans la cour en ajoutant des bancs et des tables sous les arbres, près des grands arbustes ou près des bâtiments qui procurent de l'ombre.
- **Valider l'efficacité des zones d'ombre déjà présentes** en tenant compte de la trajectoire du soleil et s'assurer que l'ombre est là où il le faut au moment où il le faut :
 - lors des récréations du matin et de l'après-midi;
 - au cours de la période du midi;
 - pendant la période du service de garde en fin de journée.
- **Ajouter de l'ombrage naturel**
Les arbres offrent de l'ombre sans émettre de chaleur, contrairement aux éléments de protection de type métallique ou textile. En effet, la température sous un feuillage est habituellement inférieure à celle sous un abri. À cet égard, planter des arbres de grande taille, à la cime large et au feuillage dense, en prenant soin de bien choisir leur emplacement, ou planter des arbres dans les zones où les élèves jouent et se rassemblent (autour des structures de jeu, près des zones de jeu asphaltées, le long des terrains de sport, etc.) s'avèrent des solutions efficaces à moyen et à long terme (voir [Végétaux](#)).





1.7

LE VANDALISME ET LES ACTES RÉPRÉHENSIBLES



Selon le ministère de la Sécurité publique, les actes de vandalisme se perpétuent « *parce que beaucoup de jeunes pensent qu'il ne s'agit pas d'un acte grave. Même auprès de certains adultes, le vandalisme peut paraître comme un délit sans importance* »¹. Il importe donc de sensibiliser les jeunes aux différents types de vandalisme, à leurs impacts ainsi qu'aux coûts qui en découlent.

Il est possible de prévenir le vandalisme dans la cour d'école par trois grands types d'interventions

1

L'IMPLICATION ET
LA COLLABORATION

2

L'ENTRETIEN

3

LES CHOIX
D'AMÉNAGEMENT

1. Alliance québécoise du loisir public. Guide des parcs et autres espaces publics, *Prévention du vandalisme*, Montréal, Projet Espaces, 2015.

1

L'IMPLICATION ET LA COLLABORATION

L'implication des **jeunes** dès le début du processus d'aménagement de la cour d'école, et ce, jusqu'à la réalisation du projet renforce leur sentiment d'appartenance et réduit les risques de méfaits pouvant être commis par la suite. Il en est de même pour les membres de la **communauté**, qui, lorsqu'ils s'approprient la cour et la fréquentent régulièrement, reconnaissent l'importance d'une surveillance de quartier. En harmonisant ses efforts avec ceux de la **municipalité** et du **service de police**, il est également possible de diminuer le nombre d'actes répréhensibles au sein de la cour.

2

L'ENTRETIEN

Préconiser des aménagements bien entretenus en tout temps, et procéder à la réparation des bris ou effacer les traces de vandalisme. *Il est prouvé qu'il faut parfois s'y prendre à deux ou à trois reprises pour effacer ces traces, mais qu'en agissant de la sorte, on amène les malfaiteurs à se lasser de commettre de tels actes.*

3

LES CHOIX D'AMÉNAGEMENT

Certains choix d'aménagement permettent de réduire la fréquence des actes de vandalisme, comme :

- favoriser les aménagements aérés et une disposition judicieuse des appareils, des installations et des végétaux pour faciliter la surveillance à l'intérieur de la cour (sans obstacle visuel);
- préconiser des aménagements attrayants;
- prévoir de l'**éclairage** dans les différentes sections de la cour (voir [Éclairage](#));

- installer des **caméras de surveillance** à divers endroits;
- choisir des équipements conçus pour un usage institutionnel et résistants aux chocs ou aux impacts;
- choisir des matériaux appropriés selon le taux de vandalisme observé dans l'environnement. L'acier, l'aluminium, la pierre et le béton sont plus résistants que d'autres matériaux comme le bois (voir [Mobilier urbain](#));
- choisir des couleurs foncées pour les grandes surfaces qui pourraient faire l'objet de graffitis (glissoire, panneau de jeu, etc.);
- installer des panneaux d'affichage à l'entrée de la cour pour informer les utilisateurs de la réglementation en vigueur et des heures d'ouverture. L'ajout d'un numéro de téléphone à composer en cas d'incident peut aussi contribuer à assurer une intervention rapide en cas de besoin (voir [Affichage](#));
- porter attention aux espaces cachés derrière les bâtiments, qui devraient faire l'objet d'une réflexion particulière visant à éviter d'y aménager des installations (structures, mobilier urbain, etc.) qui inciteraient au flânage ou aux actes de vandalisme.



Pour plus de détails sur la prévention du vandalisme dans les espaces publics extérieurs, consulter la section [Prévention du vandalisme](#) du [Guide des parcs et autres espaces publics de l'Association québécoise du loisir municipal](#).

1.8

ACHAT, ACQUISITION ET INSTALLATION

Lors de cette étape, il faut :

- être accompagné d'un représentant du SRM pour s'assurer du respect des lois et des normes en vigueur. **Rappelons qu'afin de respecter les règles contractuelles, l'école ne doit pas contacter directement les fournisseurs de biens et de services;**
- acquérir **uniquement des équipements de jeu destinés à l'usage d'un établissement**, sécuritaires et durables, conformément à la norme CAN/CSA Z614, qui sont certifiés par l'International Play Equipment Manufacturers Association (IPEMA). Bien que les équipements sportifs et récréatifs présents dans les cours d'école ne soient pas soumis à cette norme, cela demeure une bonne pratique de s'y conformer.



Plusieurs guides de référence suggèrent de bonnes pratiques à observer lors de l'acquisition, de l'installation et de l'entretien des équipements autres que les structures de jeu (ex. : aire de glissade, équipements sportifs, terrain de sports divers). Voir la section 2 de la fiche [PL-4, Cadre juridique des commissions scolaires pour un projet d'aménagement d'une cour d'école.](#)





APPROCHE PAR ZONES D'ACTIVITÉS

	PAGE
Zone d'accueil	24
Zone des arts et spectacles	26
Zone de classe extérieure	28
Zone de jardinage	31
Zone de jeux collectifs	34
Zone de jeux individuels ou en petits groupes	38
Zone de jeux de sable	40
Zone de marche	42
Zone de repos	44
Zones des structures de jeux	46

APPROCHE PAR ZONES D'ACTIVITÉS

Pour concevoir l'aménagement de la cour d'école, il est conseillé d'utiliser l'approche par zones d'activités. Cette approche consiste à aménager une variété de zones d'activités dans la cour afin de stimuler toutes les dimensions du développement de l'enfant : « *le besoin de mouvement, de manipulation, d'interaction sociale (en petit ou en grand groupe, selon l'âge), de solitude, d'expression, de confort ainsi que le besoin de se sentir compétent. On ne doit pas non plus oublier leur attrait pour la nature et leur désir de beauté*² ». De plus, puisque les élèves peuvent se répartir dans l'ensemble de la cour selon leurs champs d'intérêt, cette approche accroît la sécurité et le plaisir des utilisateurs. La diversification des espaces de jeu peut procurer aux élèves un sentiment de liberté, lequel est particulièrement apprécié par les filles³.

QU'EST-CE QU'UNE ZONE D'ACTIVITÉS ?

Une zone d'activités est **un espace réservé à une ou à des vocations particulières**. Les zones pouvant se trouver dans la cour d'école sont les suivantes⁴ :

- la zone d'accueil;
- la zone de classe extérieure;
- la zone de jardinage;
- la zone de jeux collectifs;
- la zone de jeux de sable;
- la zone de jeux individuels ou en petits groupes;
- la zone de marche;
- la zone de repos;
- la zone des arts et spectacles;
- la zone des structures de jeu.

La **liste** qui précède n'est **pas exhaustive**. Le comité d'aménagement de la cour d'école est libre de concevoir une zone d'activités qui ne figure pas dans cette liste, mais qui répond à un besoin de son milieu (scolaire et/ou communautaire).



Pour plus de détails sur les différentes zones d'activités, consulter la sous-section associée à chacune d'elles.



2. Institut national de santé publique du Québec, *Guide des aires et des appareils de jeu*, 2016.

3. Veille Action, *Aménager une cour d'école pour encourager le jeu actif*, 2013.

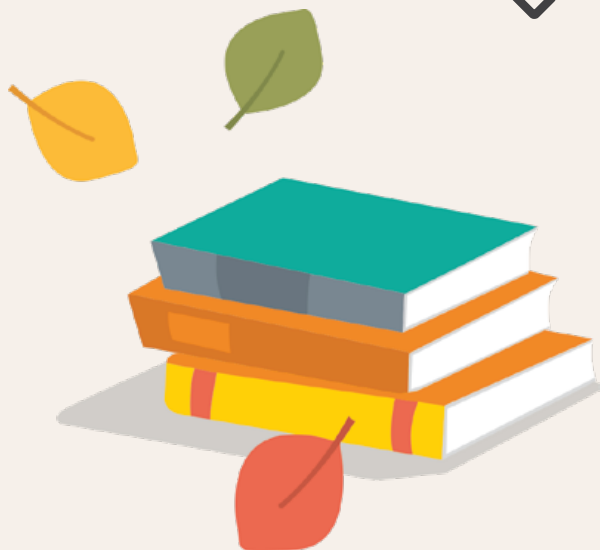
4. Ces zones sont décrites sommairement dans la fiche **PL-3, Description des zones d'activités**, et de façon plus élaborée dans leurs fiches respectives du présent répertoire.

ANALYSE DES BESOINS

L'aménagement des zones d'activités varie d'une cour d'école à une autre et crée la particularité ainsi que la richesse de chaque espace de jeu. En effet, **le choix des zones, leur superficie, leur forme, leur contenu et leur agencement sont tributaires de plusieurs facteurs** propres à chaque école et dont le comité devra tenir compte :

- la superficie et la configuration de la cour;
- les caractéristiques du terrain (relief, orientation par rapport au soleil et aux vents, etc.);
- le voisinage immédiat;
- la sécurité des jeunes et des adultes;
- le budget disponible pour l'aménagement;
- les ressources humaines, matérielles et financières disponibles au cours des prochaines années pour l'entretien des lieux (structures de jeu, revêtements de surface, équipements, etc.);
- le nombre d'élèves qui vont utiliser en même temps chaque zone et les équipements qu'on souhaite y installer ou y ajouter;
- autres.

Pour plus de détails concernant l'analyse des besoins, consulter *Processus et réflexions d'avant-projet*.



RECOMMANDATIONS À SUIVRE LORS DE LA CONCEPTION

Il n'est pas nécessaire d'aménager toutes les zones d'activités proposées dans ce répertoire. L'important est d'offrir une variété de zones esthétiquement attrayantes pour répondre à la diversité des besoins et des champs d'intérêt des jeunes, contribuer à leur développement global et rendre l'espace de jeu stimulant.

- **Une même zone** peut avoir **plus d'une vocation**. Par exemple, la zone de classe extérieure peut aussi faire office de zone de repos et de zone des arts et spectacles.
- **Une même zone** peut se trouver à **plus d'un endroit dans la cour**. Par exemple, une zone de jeux de sable peut être aménagée dans deux sections de la cour.

Il est intéressant également :

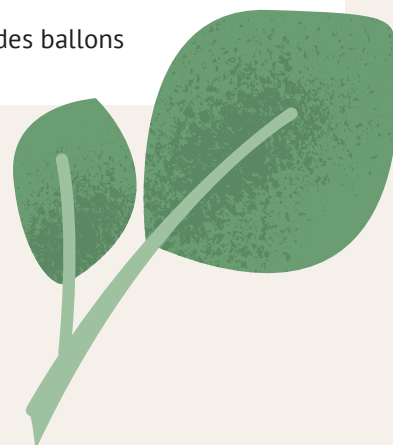
- de prévoir des **zones sans vocation définie** et libres de tout équipement. Les élèves pourront y inventer leurs propres jeux, qui varieront et se renouvelleront sans cesse selon leurs goûts, leur âge et leur niveau de développement;
- d'offrir aux jeunes des espaces polyvalents où ils pourront **se mêler entre eux** et apprendre les uns des autres;
- d'opter pour une **vision inclusive** de la cour⁵, notamment dans la disposition et le choix des revêtements de surface et des équipements;
- de **situer stratégiquement** les différentes zones pour éviter que les activités conflictuelles se côtoient;
- de **bien délimiter** les zones. Les délimitations sont des repères visuels pour les utilisateurs. Le moyen utilisé peut différer d'une zone à l'autre : bancs, changements de niveaux, clôtures, marquages au sol, murets de pierre, rochers, sentiers, revêtements de surface variés (type et couleur), végétation, etc. (voir *Clôtures et délimitations*);
- de privilégier des aménagements qui favorisent l'activité physique plutôt que les comportements sédentaires lorsque la superficie disponible pour l'aménagement de la cour est restreinte.

5. « Une perspective inclusive privilégie l'amélioration des conditions proposées à l'ensemble des usagers plutôt que la mise en place de dispositifs spécifiques à certains groupes de la population. Ce qui invite à penser et à concevoir les lieux et les équipements en fonction de l'ensemble des utilisateurs. » Office des personnes handicapées du Québec, *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, 2009, p. 36.

EMPLACEMENT

Le tableau qui suit présente des emplacements possibles pour différentes zones en relation avec les activités effectuées dans la cour et les équipements qui s'y trouvent :

	EMPLACEMENT
ZONE D'ACCUEIL	Près de l'entrée de la cour
ZONE DE CLASSE EXTÉRIEURE ZONE DE REPOS ZONE DES ARTS ET SPECTACLES ZONE DE JEUX DE SABLE	Dans un secteur calme À l'écart de la circulation des ballons Loin des terrains de jeux collectifs
ZONE DE JARDINAGE	Dans un secteur calme À l'écart de la circulation des ballons Près de l'école Avec un accès à l'eau
ZONE DE JEUX COLLECTIFS	Dans un grand secteur Sur une surface plane Dans un endroit libre de tout obstacle
ZONE DE JEUX INDIVIDUELS OU EN PETITS GROUPES	Dans un secteur limité nécessitant du matériel de jeu et un espace de rangement extérieur
ZONE DE MARCHÉ ZONE DES STRUCTURES DE JEU	À l'écart de la circulation des ballons



AMÉNAGEMENT DE COUR D'ÉCOLE CONÇU AVEC L'APPROCHE PAR ZONES D'ACTIVITÉS

Plan préliminaire figurant à la page 40 du guide *Aménager la cour, un travail d'équipe!*

ZONES D'ACTIVITÉS

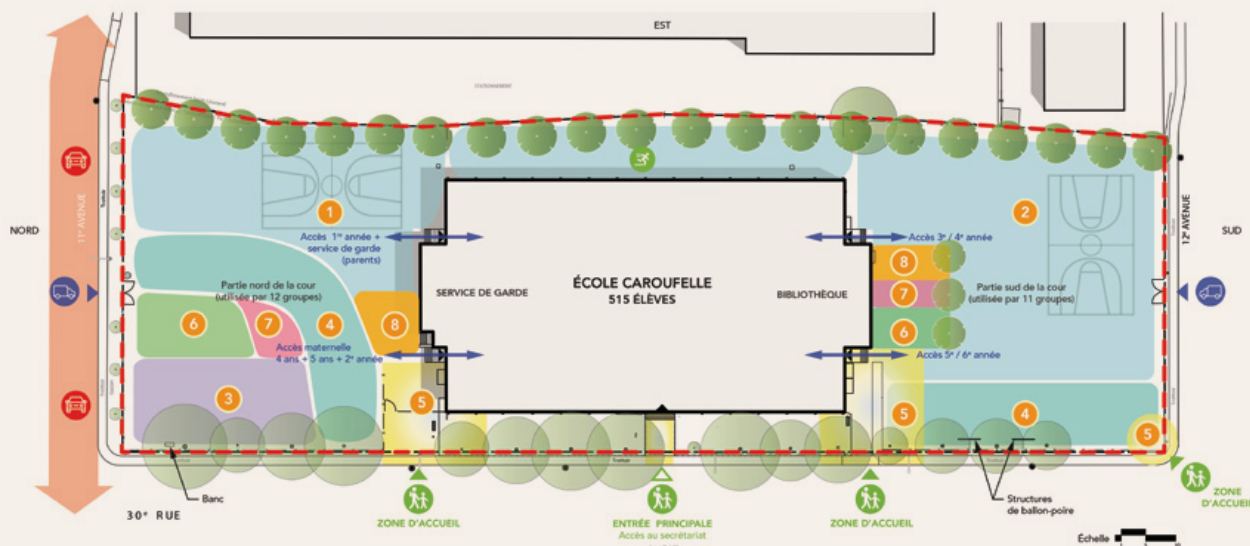
- 1 ZONE DE JEUX COLLECTIFS (2^e année)
- 2 ZONE DE JEUX COLLECTIFS (3^e à 6^e année)
- 3 ZONE DES STRUCTURES DE JEU
- 4 ZONE DE JEUX INDIVIDUELS OU EN PETITS GROUPES
- 5 ZONE D'ACCUEIL
- 6 ZONE DE REPOS
- 7 ZONE DE CLASSE EXTÉRIEURE
- 8 ZONE DES ARTS ET SPECTACLES

NOUVELLES DEMANDES

- Corridors de course ou de marche
- Nouveaux arbres

LÉGENDE

- Accès
- Entrée pour véhicule d'entretien, de livraison et d'urgence
- Circulation routière dense
- Limite de propriété
- Clôture
- Arbre existant



Source : Marie-Bernard Pasquier, architecte paysagiste, Ici et Là COOP d'aménagement

Plan dessiné à la main par Julie Moffet de la Fondation Monique-Fitz-Back





2.1

ZONE D'ACCUEIL

La zone d'accueil est un espace de transition entre la rue et la cour d'école. Elle marque le seuil qui sépare l'école du quartier environnant. Souvent multiples, les zones d'accueil sont situées à proximité des accès à la cour ou des entrées de l'école et délimitées ou non par une clôture. Elles représentent également un point de jonction pour les membres du personnel scolaire et les jeunes qui ont adopté le transport actif ou un lieu d'attente pour les parents avant ou après la classe. Des composants propres aux espaces publics se trouvent dans cette zone et la rendent accueillante, tels que de la végétation, des supports à vélos, des bancs, un abri, des poubelles et un panneau d'affichage.



Il n'est pas nécessaire d'aménager toutes les zones proposées dans ce répertoire. Une même zone peut avoir plus d'une vocation ou se trouver à plus d'un endroit dans la cour. Voir la section [Approche par zones d'activités](#).

POURQUOI AMÉNAGER UNE ZONE D'ACCUEIL ?

La zone d'accueil permet :

- d'accéder à la cour sans être immédiatement intégré dans une activité;
- de se familiariser avec la disposition des lieux ainsi que les activités offertes ou en cours;
- de déposer ou d'attendre son enfant en toute sécurité, sans avoir à déambuler dans la cour ni à interférer avec les activités en cours;
- de permettre aux différents utilisateurs de se réunir, de se parler, de s'asseoir et de se reposer;
- d'installer des dispositifs d'affichage servant :
 - à remercier les partenaires et les commanditaires de l'école;
 - à présenter les règles d'utilisation du site;
 - à informer les utilisateurs des mesures à prendre en cas d'urgence, de bris d'équipement ou d'actes de vandalisme;
 - à aviser la population de l'horaire de fréquentation du site en indiquant les restrictions à prendre en considération.

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

ANALYSE DES BESOINS

Il est important :

- de connaître les modes de déplacement et les besoins de tous les types d'utilisateurs : enfants de tous âges (à pied, à vélo ou en poussette), accompagnateurs présentant un handicap, personnes âgées (avec chaise roulante électrique ou marchette), personnes handicapées, personnel d'entretien, etc., pour proposer un aménagement qui conviendra à chacun et qui permettra une appropriation par la communauté;
- de comprendre les déplacements qui ont lieu aux différents moments de la journée, à proximité de l'école et de la cour, afin d'assurer la sécurité de tous et l'accès aux véhicule d'urgence.

RECOMMANDATIONS À SUIVRE LORS DE LA CONCEPTION

- Aménager avec soin la zone d'accueil afin de la mettre en valeur et de la rendre accueillante pour le personnel de l'école, les jeunes et la communauté. La fréquentation des lieux par les membres de la collectivité engendrera une diminution des risques d'actes de vandalisme.
- Concevoir la zone de manière qu'elle donne accès facilement aux autres zones de la cour d'école.
- Profiter de l'emplacement de cette zone pour y afficher des informations d'importance (heures d'accessibilité aux installations, règlements, etc.).
- Optimiser l'espace de la cour et l'utilisation de cette zone en lui conférant plus d'une vocation : zone de repos, zone des arts et spectacles, etc. Cet endroit peut toutefois s'avérer trop bruyant en raison de la proximité de la route et nécessiter une augmentation de la surveillance lors d'une classe tenue à l'extérieur.
- S'assurer que l'espace est dégagé et présente le moins d'obstacles possible afin que la circulation s'effectue de manière fluide et favorise une accessibilité universelle.
- Prévoir une signalisation appropriée et compréhensible pour les jeunes afin de bien baliser leurs déplacements à proximité de la rue, du débarcadère et des aires de stationnement.

- Placer dans cette zone du mobilier urbain adapté aux différents utilisateurs et visant à soutenir les activités qui s'y déroulent :
 - tables et bancs inclusifs convenant aux jeunes et aux adultes;
 - supports à vélos;
 - contenants pour les déchets et le recyclage.
- Y intégrer de la végétation de manière à délimiter et à agrémente la zone.
- Prévoir une aire d'attente protégée des intempéries et du soleil pour les accompagnateurs des élèves par l'ajout d'arbres à grand déploiement ou, si possible, d'une structure avec toit, ou tirer profit d'une marquise ou d'un préau existants.
- Bien définir les espaces de circulation entre les différents éléments du mobilier urbain.
- Installer, si on le désire, une boîte à livres (<https://croquelivres.ca>).



EMPLACEMENT

- Situer la ou les zones d'accueil à proximité de la ou des entrées de la cour, selon l'emplacement des débarcadères et les zones de circulation, pour assurer la sécurité de tous.
- Délimiter clairement la ou les zones afin qu'elles soient facilement repérables et bien visibles de la rue, et s'assurer qu'elles demeurent repérables sous la neige.
- Prévoir le déneigement afin que la ou les zones soient accessibles en toutes saisons.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Croque-livres

Plan d'autoconstruction d'une boîte à livres

Stratégies de conception des espaces d'arrivée d'une cour d'école et pistes d'idées se trouvant aux pages 128 à 131 de la publication *Penser la cour de demain* du Lab-École.

2.2

ZONE DES ARTS ET SPECTACLES

La zone des arts et spectacles est un espace conçu pour le déploiement d'activités à caractère symbolique et artistique (arts du cirque, danse, dessin à la craie, théâtre, musique, etc.), où l'enfant peut laisser libre cours à sa créativité et à son imagination. Des places assises, une scène, une maisonnette et une structure couverte à l'abri des intempéries se trouvent dans cette zone.



Il n'est pas nécessaire d'aménager toutes les zones proposées dans ce répertoire. Une même zone peut avoir plus d'une vocation ou se trouver à plus d'un endroit dans la cour. Voir la section [Approche par zones d'activités](#).

POURQUOI AMÉNAGER UNE ZONE DES ARTS ET SPECTACLES?

La zone des arts et spectacles permet :

- de créer des personnages et de jouer des rôles, de présenter une pièce de théâtre ou une performance musicale ou encore de faire de l'improvisation;
- d'inventer des chorégraphies et de les présenter de manière officielle ou non devant un public;
- de pratiquer les arts du cirque;
- de bricoler ou de dessiner en plein air;
- d'organiser une fête;
- d'accueillir une exposition temporaire d'œuvres de jeunes;
- de recevoir des artistes de l'extérieur de l'école.

Les filles sont intéressées par les activités physiques de type artistique, qu'elles soient collectives ou individuelles^{6,7}. Elles bougeront davantage dans la cour d'école si on leur propose des activités comme la danse, la corde acrobatique, le cheerleading ou les arts du cirque⁸.



6. Veille Action, *Les récréations : les structurer et les animer pour encourager le jeu actif*, 2013.

7. Veille Action, *Aménager une cour d'école pour encourager le jeu actif*, 2013.

8. *Ibid.*

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

RECOMMANDATIONS À SUIVRE LORS DE LA CONCEPTION

- Optimiser l'espace de la cour et l'utilisation de cette zone en lui conférant plus d'une vocation : zone de classe extérieure, zone de repos, etc.
- Aménager une scène et des places assises de différents styles, dimensions et configurations pour accueillir minimalement un groupe de jeunes (une classe) ou des spectateurs éventuels. Utiliser, par exemple, des souches d'arbres, des roches, des bancs ou du mobilier inclusif (ex. : adapté aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant). Il est à noter qu'une butte ou une pente aménagée de façon permanente dans la cour peut servir de scène ou constituer des gradins naturels.
- Porter une attention particulière aux matériaux conducteurs (froid et chaleur), notamment pour les places assises, afin que la zone soit confortable en toute occasion.
- Installer des composants de jeu symbolique pour stimuler l'imagination : maisonnette, roue de bateau, comptoir de commerçant, marquage, matériaux libres, etc.
- Prévoir des prises électriques extérieures.
- Prévoir l'accès au matériel de jeu et son rangement à proximité de la zone ou une autre façon de rendre ce matériel disponible (ex. : confier la responsabilité à des jeunes de le sortir et de le rentrer).
- Si une butte est utilisée à titre de scène ou offre des gradins naturels, porter attention aux mesures à prendre en période hivernale. Par exemple, déterminer l'emplacement du mobilier urbain de sorte qu'il ne nuise pas à la glissade.
- Lorsqu'une maisonnette fait partie de l'aménagement de la zone des arts et spectacles, s'assurer que la pente du toit est de moins de 30 degrés afin d'empêcher les enfants d'y grimper⁹.

EMPLACEMENT

- Situer la zone des arts et spectacles dans un secteur calme de la cour, à l'écart des aires de jeux avec ballons ainsi que des distractions sonores et visuelles*.
- Aménager et orienter la zone afin de la protéger des vents et d'offrir des secteurs d'ombrage*.
- Tirer profit de la topographie et de la végétation existantes pour y intégrer la zone des arts et spectacles.
- Prévoir ou valider la présence d'un accès électrique à proximité de la zone.
- S'assurer que l'emplacement de la zone est accessible et qu'il permet les services d'entretien et de déneigement.

* Outre l'emplacement, certains éléments peuvent être utilisés pour protéger cette zone des ballons et des vents ainsi que pour procurer de l'ombre à ses utilisateurs (arbres à grand déploiement, pergola, etc.). De plus, des composants tels que des buttes de terre peuvent avoir une double fonction, c'est-à-dire à la fois servir de gradins et protéger du vent.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Projet Espaces

Savoir – Zone de spectacles et de jeu symbolique, conçu à l'intention des gestionnaires de parcs municipaux.

Stratégies de conception des espaces de rassemblement d'une cour d'école et pistes d'idées se trouvant aux pages 132 à 135 de la publication **Penser la cour de demain** du Lab-École.

Voir
Mobilier urbain
Rangement
Végétaux
Zone de repos
Zone de classe extérieure



9. Anne Gillain Mauffette, *Revisiter les environnements extérieurs pour enfants : un regard sur l'aménagement, le jeu et la sécurité*, Hull, Reflex, 1999, p. 116.

2.3

ZONE DE CLASSE EXTÉRIEURE

La zone de classe extérieure est un espace extérieur ciblé servant à réaliser des activités pédagogiques, éducatives et récréatives ou toute autre activité de groupe. Cet espace peut être doté ou non de mobilier fixe ou modulable.

L'approche qui consiste à enseigner dehors considère le lieu extérieur comme un élément clé du processus d'apprentissage pour mettre en contexte les savoirs et leur donner vie¹⁰. Ainsi, l'aménagement d'une classe extérieure peut offrir un outil permettant d'enseigner et d'apprendre dehors, mais il n'est pas nécessaire de disposer de cet aménagement pour le faire. Voir la fiche [PR-2, Enseigner et apprendre dehors](#).



Il n'est pas nécessaire d'aménager toutes les zones proposées dans ce répertoire. Une même zone peut avoir plus d'une vocation ou se trouver à plus d'un endroit dans la cour. Voir la section [Approche par zones d'activités](#).

POURQUOI AMÉNAGER UNE ZONE DE CLASSE EXTÉRIEURE?

L'aménagement d'une classe extérieure peut être un atout, puisque celle-ci offre un lieu consacré à l'école en plein air. Peu importe sa configuration et son emplacement au sein de la cour, la zone de classe extérieure doit :

- permettre de rassembler confortablement plusieurs jeunes au même endroit en même temps;
- viser l'exploration du potentiel pédagogique illimité de l'environnement extérieur par une utilisation du lieu, qu'il soit aménagé ou non, et l'intégration du Programme de formation de l'école québécoise.



10. *Aménager la cour, un travail d'équipe!* et fiche PR-2, *Enseigner et apprendre dehors*.

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

ANALYSE DES BESOINS

- Une analyse des besoins du milieu et de l'environnement est essentielle pour **déterminer la pertinence de l'aménagement d'une telle zone**. Pour ce faire, il importe de tenir compte des différents éléments suivants :
 - vérifier si le besoin d'aménager une zone de classe extérieure est partagé par la majorité des membres du personnel et s'assurer qu'elle sera utilisée;
 - consulter les élèves et l'ensemble du personnel afin de connaître leurs besoins en lien avec l'enseignement extérieur ou toute autre utilisation qui pourrait être faite de cet espace (aide aux devoirs, activités éducatives du service de garde, période de repas, zone d'accueil, zone de repos, zone des arts et spectacles, lieu de lecture ou d'écriture, etc.);
 - évaluer les différents éléments déjà présents dans la cour, sur le terrain de l'école ou autour de celle-ci qui pourraient favoriser les apprentissages en plein air;
 - faire l'inventaire du matériel existant pouvant être utilisé pour l'enseignement extérieur (planchettes à pince, coussins ou autres assises, etc.);
 - identifier les zones d'activités déjà présentes dans la cour ou dans les parcs avoisinants qui pourraient être utilisées pour faire l'école dehors. Par exemple, un espace de rassemblement (estrades, gradins, marquage au sol, dénivellation de terrain, etc.) peut faire office de zone de classe extérieure. Il n'est alors pas nécessaire de créer un nouvel aménagement.
- À la suite de cette analyse, si l'aménagement d'une classe extérieure s'avère nécessaire, il est essentiel de s'adjoindre rapidement le service des ressources matérielles du centre de services scolaire ou de la commission scolaire ainsi que des professionnels en la matière, notamment pour respecter les normes et les exigences techniques en vigueur (ancrage au sol, conduits électriques, hauteur de l'assise, distance par rapport au bâtiment, bâtiment patrimonial, etc.)¹¹.

RECOMMANDATIONS À SUIVRE LORS DE LA CONCEPTION

- Si cela est possible, avant de déterminer l'emplacement fixe et final de la classe extérieure, laisser le personnel et les jeunes expérimenter différents endroits sur le terrain de l'école ou dans la cour pendant quelques mois. Des assises amovibles peuvent être utilisées pour cet aménagement temporaire (coussins, couvertures, sacs de plastique, etc.). Cela permet de mieux connaître les possibilités et les contraintes de la cour ainsi que de confirmer si un emplacement fixe est requis ou si une flexibilité de l'espace et des équipements convient mieux à tous.
- Si l'espace disponible dans la cour est suffisamment grand, penser à créer deux zones de classe extérieure : l'une adaptée aux petits et l'autre aux plus grands. Le mobilier permanent conviendra mieux ainsi à chaque groupe d'âge.
- Aménager l'espace de manière à maximiser les occasions d'apprentissage tout au long de l'année par la présence d'arbres (feuillus et conifères), de mangeoires, de cabanes pour les oiseaux, de plantes indigènes, de stations météo, etc.
- Choisir stratégiquement l'emplacement de la zone afin d'en optimiser l'utilisation en toutes saisons et de favoriser le bien-être et la concentration des utilisateurs. Les éléments suivants doivent être considérés :
 - la distance de l'école;
 - un rangement possible à proximité;
 - les périodes d'ensoleillement et d'ombre;
 - le bruit et les nuisances sonores;
 - les intempéries et les conditions climatiques : vent, pluie, fonte des neiges, etc.;
 - l'adaptation à la période hivernale;
 - les périodes d'achalandage (vagues de récréation, trafic urbain);
 - l'impact potentiel sur les activités qui se déroulent à l'intérieur;
 - autres.
- Éviter de reproduire à l'extérieur l'aménagement de la classe traditionnelle (bancs, tables et tableau).
- Sélectionner des revêtements de surface et des matériaux solides et durables en privilégiant des matériaux naturels lorsque cela est possible.
- Opter pour une grande variété de végétaux nécessitant peu d'entretien, ce qui permettra de multiplier les occasions pédagogiques.

11. *L'école à ciel ouvert – Un guide pour tous*, Centre de services scolaire de Montréal.
https://cybersavoir.cssdm.gouv.qc.ca/ecoleacielouvert/wp-content/uploads/sites/17/2021/09/GuideCSSDM_LEcoleACielOuvert.pdf

- Choisir des aménagements simples et pratiques permettant :
 - de protéger les utilisateurs du vent, du soleil, de la pluie, de la neige, etc.;
 - de déposer du matériel;
 - d'afficher des informations, des œuvres, etc. Pour ce faire, penser à utiliser des vitrines extérieures, ce qui favorisera le lien avec la communauté.
- Aménager un espace sécurisé à proximité de la classe extérieure pour y ranger le matériel le plus fréquemment utilisé.
- Prévoir que, l'hiver, l'aménagement sera enseveli sous la neige et que la personne enseignante devra alors adapter ses méthodes pour une pédagogie plus active que lors des autres saisons. Le mobilier sera moins nécessaire. La classe extérieure pourra rester le lieu de rassemblement, mais d'autres aménagements comportant, par exemple, des bancs en neige ou un foyer sécurisé sur place permettront de prolonger le temps en position assise.
- Lorsque l'achat de mobilier fixe est requis, tenir compte des éléments suivants dans vos décisions et vos choix.
 - Éviter les tables rondes, qui ne permettent pas un appui optimal des avant-bras. Privilégier plutôt des tables dont les côtés sont droits (triangulaires, carrées, rectangulaires, etc.)¹².
 - Installer des tables de diverses hauteurs pouvant convenir à la morphologie du plus grand nombre d'utilisateurs.
 - Choisir des assises offrant différentes hauteurs favorisant la flexion des genoux à 90 degrés et l'appui des pieds au sol.
 - Au besoin, prévoir des adaptations pour optimiser la position de l'élève :
 - › un appui-pieds : bac, boîte, bloc de yoga, etc.;
 - › la hauteur de l'assise : coussin, *booster*, etc.;
 - › un appui au dos : sur un mur, un arbre, une clôture, une contremarche, etc.
 - Penser à privilégier des sièges mobiles de différentes hauteurs et des planchettes à pince faisant office de tables.

Il est à noter que le mobilier n'est pas obligatoire dans la zone de classe extérieure.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Outils et formations portant sur l'enseignement extérieur : <https://enseignerdehors.ca>

L'école à ciel ouvert – Un guide pour tous (CSSDM)
<https://cybersavoir.cssdm.gouv.qc.ca/ecoleacielouvert/lecole-a-ciel-ouvert/>

<https://www.paris.fr/pages/les-cours-oasis-7389>

<http://www.schoolyards.org>

<https://www.usherbrooke.ca/crepa/fr/ressources-utiles>

Offre de formation de M361 sur l'éducation en plein air :
<https://apprendre.centdegres.ca/course-tag/education>

Voir
Rangement
Mobilier urbain
Éclairage
Végétaux



12. *L'école à ciel ouvert – Un guide pour tous*, Centre de services scolaire de Montréal.
https://cybersavoir.cssdm.gouv.qc.ca/ecoleacielouvert/wp-content/uploads/sites/17/2021/09/FicheCSSDM_-_Amenagement.pdf

2.4

ZONE DE JARDINAGE

La zone de jardinage est un espace consacré à l'apprentissage relatif aux végétaux (fleurs, fruits, légumes, arbres et arbustes à fruits ou à noix) et à leur culture. Elle est à la fois un lieu et un outil pédagogique. Cette zone peut revêtir différentes formes selon l'espace et le contexte dans lesquels elle est aménagée (en bacs, en terre, en serre ou autre).



Il n'est pas nécessaire d'aménager toutes les zones proposées dans ce répertoire. Une même zone peut avoir plus d'une vocation ou se trouver à plus d'un endroit dans la cour. Voir la section [Approche par zones d'activités](#).

POURQUOI AMÉNAGER UNE ZONE DE JARDINAGE ?

L'aménagement d'une zone de jardinage permet :

- d'offrir des possibilités pédagogiques;
- de stimuler les sens, la découverte et l'exploration : râtelier, creuser, planter, arroser, trier, comparer, mesurer, etc.;
- de favoriser la coopération ainsi que les interactions sociales et les échanges intergénérationnels;
- d'apprendre à connaître la provenance des aliments, le cycle de la vie végétale, l'alternance des saisons, les insectes, les oiseaux, etc.;
- de se familiariser avec le goût, la texture, les couleurs et les odeurs de divers éléments naturels;
- de contribuer à la création d'un microclimat de fraîcheur et d'ombre dans la cour;
- de renforcer chez les élèves le contact avec la nature et développer l'amour du vivant;
- de créer un environnement inclusif si cet aménagement est pensé en conséquence.



ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

ANALYSE DES BESOINS

Avant d'entreprendre l'aménagement d'une zone de jardinage, il est important :

- de déterminer la méthode de jardinage qui sera employée en fonction des objectifs poursuivis, des différents utilisateurs et de l'espace disponible : en pleine terre, dans une serre, dans des bacs au sol ou surélevés, de même que l'entretien qui devra être effectué;
- de déterminer les types de plantes appropriées aux espaces utilisés (ex. : éviter les espèces envahissantes);
- d'évaluer la capacité de l'école, de l'organisme scolaire et de la communauté à s'occuper de cette zone. **Si les ressources humaines, matérielles et financières disponibles ne sont pas suffisantes, il vaut mieux reporter le projet.**

EMPLACEMENT

- Aménager la zone de jardinage près de l'école, dans un secteur calme et à l'écart de la circulation des ballons. L'accès à un point d'eau doit être simple et faciliter les activités de jardinage.
- Choisir un emplacement dont l'accès est sans obstacle pour les différents utilisateurs de la communauté : enfants de tous âges (à pied, à vélo ou en poussette), personnes présentant un handicap, personnes âgées (avec chaise roulante électrique ou marchette), personnel d'entretien, etc.
- Disposer la zone de jardinage de manière qu'elle bénéficie d'un maximum d'heures d'ensoleillement, en privilégiant une orientation sud.
- Favoriser une orientation nord-sud ou prévoir une haie d'arbustes fruitiers pour limiter les effets du vent. Veiller à ce que cette haie ne cache pas la zone de jardinage et qu'elle soit visible de la rue afin d'en assurer la surveillance.

RECOMMANDATIONS À SUIVRE LORS DE LA CONCEPTION

- Prévoir un accès à un point d'eau près de la zone de jardinage
- Aménager à proximité un espace de rangement accessible pour les outils et le matériel requis pour les activités de jardinage.
- Placer des bacs de compostage au sein de la zone de jardinage de même que des contenants pour capter les eaux de pluie.
- Prévoir l'aménagement d'un secteur qui servira à laver, à trier et à parer les fruits de la cueillette en y installant des tables de travail et des bancs adaptés aux différents groupes d'âge.
- Prévoir un dégagement minimal de 5 m entre le potager et les arbres lors de travaux de plantation.
- Proposer des sections thématiques : légumes de même couleur, petits fruits, plantes aromatiques, fines herbes, etc.

Jardin en pleine terre

- Faire analyser la qualité du sol et s'assurer de l'absence de contamination afin de connaître les besoins en matière organique pour la fertilisation. Porter attention à la plantation en pleine terre d'éléments destinés à la consommation humaine, le cas échéant, car les normes environnementales qui s'appliquent à un usage institutionnel sont différentes de celles qui doivent être suivies en agriculture.
- Concevoir des sentiers bien définis où les petits et grands jardiniers pourront circuler.
- Disposer les allées du jardin ou les bacs de plantation pour qu'ils soient facilement accessibles.
- Installer une clôture pour protéger le jardin et contrôler l'accès des animaux, selon la situation.

Jardin en bacs

Les bacs peuvent être construits et entretenus à faible coût.

- Privilégier des bacs en bois traité avec un procédé non toxique ou en cèdre d'une profondeur minimale de 30 cm.
- Tapisser l'intérieur des bacs avec de la toile filtrante.
- Remplir le fond d'agréats grossiers pour faciliter le drainage.
- Tapisser les parois des bacs avec du polystyrène afin de prévenir le gel.

- Remplir les bacs d'un mélange de terre et de compost qui drainera l'eau facilement, retiendra l'humidité et fournira les nutriments essentiels. Il est à noter que la terre à jardin traditionnelle est trop lourde et trop dense pour un jardin en bacs. Il faut l'amender en y ajoutant de la matière organique. En effet, dans un jardin en bacs, contrairement à un jardin en pleine terre, les végétaux ne peuvent allonger leurs racines dans différentes directions pour aller chercher leurs nutriments.
- Regrouper, dans les bacs, des végétaux dont les besoins en eau et en lumière sont similaires.

Voir
Mobilier urbain
Rangement
Végétaux



ENTRETIEN

Élaborer, pour les jeunes et le personnel de l'école, un calendrier d'entretien incluant, entre autres, les noms des responsables des différentes tâches et pouvant être partagé avec les parents ou les organismes qui souhaitent s'impliquer dans l'entretien du potager au-delà de l'année scolaire.

	TÂCHES	
PRINTEMPS	Cultiver les semis, faire les achats, préparer la terre, fertiliser, planter, arroser, désherber.	
ÉTÉ	Fertiliser, arroser, désherber, récolter.	
AUTOMNE	Récolter, nettoyer le jardin, remiser le matériel, installer les moyens de protection pour l'hiver.	
HIVER	Prévoir le contenu du jardin et les achats pour la prochaine saison.	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Plusieurs organismes offrent des services d'accompagnement et d'animation pour la mise en place et le maintien d'activités bioalimentaires et de programmes éducatifs concernant les jardins et potagers pédagogiques. Informez-vous auprès d'organismes locaux tels que : **AgrÉcoles**, **Les Urbainculteurs** et **Croquarium**.

100°

Jardins pédagogiques : des ressources pour passer à l'action partout au Québec :
<https://centdegres.ca/ressources/jardins-pedagogiques-des-ressources-pour-passer-a-l-action-partout-au-quebec>

5 étapes pour mettre en place un jardin scolaire :

<https://centdegres.ca/ressources/5-etapes-pour-mettre-en-place-un-jardin-scolaire>

Jardiner mon école

<http://jardinermonecole.org>

Penser la cour de demain du **Lab-École**

Stratégies de conception des espaces de jardinage d'une cour d'école et pistes d'idées se trouvant aux pages 136 à 139 de la publication.

2.5

ZONE DE JEUX COLLECTIFS

La zone de jeux collectifs est un espace voué à la pratique libre, structurée ou improvisée des sports d'équipe (basketball, soccer, hockey, etc.) et des jeux ou activités de groupe tels que le jeu du drapeau, les jeux de poursuite ou le ballon-chasseur. Située sur une surface plane, cette zone occupe un vaste secteur libre de tout obstacle et ouvert. Elle est généralement divisée en « terrains » par un marquage au sol et requiert des équipements sportifs (buts, paniers, ballons, etc.) et du matériel de jeu (dossards, sifflets, etc.) pour une pratique sécuritaire des activités.



Il n'est pas nécessaire d'aménager toutes les zones proposées dans ce répertoire. Une même zone peut avoir plus d'une vocation ou se trouver à plus d'un endroit dans la cour. Voir la section [Approche par zones d'activités](#).

POURQUOI AMÉNAGER UNE ZONE DE JEUX COLLECTIFS?

L'aménagement d'une zone de jeux collectifs permet :

- de définir et de baliser un espace propice aux activités physiques vigoureuses en groupe, sans interférer avec les autres activités pratiquées dans la cour;
- d'assurer une offre variée d'activités et d'actions motrices afin de répondre aux besoins diversifiés des jeunes;
- de stimuler les différentes composantes de la motricité (coordination, force, équilibre, etc.) et de favoriser le développement des habiletés sociales (communication, coopération, etc.);
- d'amener l'élève à perfectionner les gestes techniques (saut, feinte, lancer, etc.) et à mesurer ses capacités;
- de bonifier l'offre de plateaux sportifs dans le milieu de vie des jeunes (écoles, parcs municipaux, maisons, etc.);
- de créer un environnement inclusif, notamment dans la sélection des équipements et du matériel de jeu.



ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

ANALYSE DES BESOINS

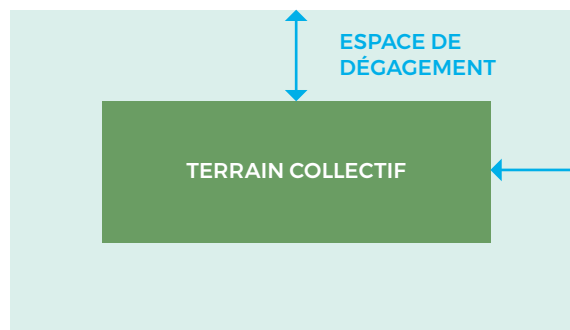
- Explorer les infrastructures municipales se trouvant à proximité de l'école. Si des plateaux sportifs sont accessibles aux jeunes durant les différentes périodes d'activités extérieures, se questionner sur la nécessité d'en installer dans la cour d'école. Dans l'affirmative, s'assurer que ceux choisis seront complémentaires à l'offre municipale ou que l'installation de ces plateaux dans la cour sera favorablement accueillie par les résidents du secteur (bruit causé par les ballons, rassemblement hors des heures de classe, etc.).

EMPLACEMENT

- Aménager les terrains de jeux collectifs à l'extérieur des axes de circulation de même que des entrées et des sorties de la cour et de l'école afin de faciliter les déplacements entre les différentes zones d'activités.
- Situer les terrains de jeux collectifs en fonction des activités de déneigement et de l'emplacement de la ou des buttes servant à la glissade. **Certains terrains pourront être maintenus en toutes saisons, alors que d'autres feront place aux activités hivernales.** Le tout aura un impact sur le choix du revêtement de sol et du drainage.
- S'assurer que les terrains de jeux collectifs sont situés à plus de 2 m du mur de l'école. Toutefois, certains terrains pourraient y être attenants. Le mur devient alors un support pour certains jeux de ballons.
- Favoriser une orientation des terrains de sports collectifs (basketball, soccer, football, etc.) selon l'axe nord-sud¹³ pour limiter les effets d'éblouissement par les rayons du soleil chez les participants et, ainsi, optimiser la pratique sportive.
- Orienter les jeux de manière à réduire les sorties de ballons de la cour.

RECOMMANDATIONS À SUIVRE LORS DE LA CONCEPTION

- Vérifier si le service des ressources matérielles du centre de services scolaire ou de la commission scolaire a établi des interdictions (ex. : peinture sur les murs) ou des exigences techniques concernant le marquage (types de peinture, main-d'œuvre, fournisseurs homologués, etc.) ou le choix des revêtements de surface.
- Prévoir un espace de dégagement de 2 m sur l'ensemble de la périphérie des terrains de jeux collectifs et de 3 m pour les terrains de soccer. **Les espaces de dégagement assurent la libre circulation des jeunes et des surveillants entre les terrains.**



- Opter pour des formes et des proportions de terrains variées et non standardisées qui créeront une ambiance de jeu peu compétitive axée sur la pratique récréative. Inclusive, elle encouragera une pratique libre ou non organisée¹⁴.
- S'assurer que chaque terrain de jeux collectifs (y compris l'espace de dégagement) est libre de tout obstacle au sol ou en hauteur par rapport aux installations filaires, aux branches d'arbres ou à tout autre équipement.
- Respecter un rapport de 1 : 2 en ce qui concerne la largeur et la longueur si les dimensions des terrains de jeux collectifs doivent être ajustées en fonction de l'espace disponible dans la cour¹⁵ (voir **Marquage**).
- Définir l'emplacement du marquage au sol, ce qui facilitera l'organisation et le bon déroulement des jeux collectifs.

13. Suggestion tirée de : Robert Soubrier, *Planification, aménagement et loisir*, 2^e éd., Presses de l'Université du Québec, 2000, p. 440.

14. Lab-École, *Penser la cour de demain*, 2021, p. 140.

15. Adapté à partir de : Philippe Rainaud et Blaise Viairon, *Aménager la cour de récréation*, 2012, p. 23.

Préalablement au choix et à la réalisation du marquage, vérifier si les jeux proposés plaisent aux jeunes (consultation préalable) et si leurs règles sont connues des jeunes et des adultes, sans quoi l'espace créé ne sera pas utilisé.



- Concevoir la zone de jeux collectifs selon une variété d'échelles et de possibilités de jeu afin de faire participer le plus grand nombre possible de jeunes. Par exemple, plutôt que d'aménager un terrain de soccer pour 11 joueurs selon les dimensions standards, opter pour de petits terrains et, ainsi, multiplier le nombre de joueurs lors d'une même récréation.
- Prévoir l'accès aux équipements de protection (lorsqu'il est requis) et au matériel de jeu ainsi que leur rangement à proximité de la zone ou une autre façon de rendre le matériel disponible (ex. : confier la responsabilité à des jeunes de le sortir et de le rentrer).
- Installer un système d'éclairage qui permettra de renforcer la sécurité du jeu à différents moments de la journée et de l'année.
- Installer une clôture de 1,2 m de hauteur au périmètre du ou des terrains servant aux jeux de ballons, sans clôturer toutes les zones de la cour. Toutefois, l'installation d'une clôture de 2,4 m, notamment à proximité des voies de circulation, permet un meilleur contrôle des ballons. Une clôture peut également être requise pour protéger et contrôler l'accès véhiculaire aux surfaces naturelles ou synthétiques des terrains.

Puisque le marquage au sol est dissimulé sous la neige de trois à cinq mois par année, il est important de prévoir un plan d'organisation hivernal permettant d'optimiser l'espace et d'envisager l'utilisation de matériel (ex.: cônes) pour délimiter les terrains de jeux collectifs. Bien que certains sports et jeux collectifs se pratiquent autant en été qu'en hiver, il est possible de renouveler l'offre sportive et les équipements durant la période hivernale en proposant des activités comme le ballon-balai, la ringuette ou le hockey sur neige battue.



Consulter le volet *Organisation des périodes d'activité* (2^e éd.) du guide *Ma cour, un monde de plaisir!*



Voir
Rangement
Marquage
Revêtements de surfaces

Bien que des dimensions soient suggérées pour la pratique de certains sports et activités, l'espace requis pour les plateaux sportifs devient parfois trop imposant pour les dimensions de la cour. Ainsi, il est possible, pour la pratique des jeux collectifs, d'adapter les dimensions de la surface tracée à la superficie de la cour, tout en respectant un rapport de 1 : 2 concernant la largeur et la longueur¹⁶.

Toutefois, **il est important, dans le cas d'une petite cour d'école, de veiller à ce que la zone de jeux collectifs n'occupe pas une trop grande superficie de la cour.**

Voir **Marquage** pour des suggestions de dimensions pour différents jeux tracés au sol.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Guides sur les sports et loisirs

Terrains de soccer extérieurs – Guide des terrains de soccer

Terrains de pickleball extérieurs – Guide d'aménagement et d'entretien

Fiche technique : surfaces multifonctionnelles

Buts de hockey – Mesures de sécurité visant les surfaces de jeu extérieures à vocation publique

Basketball Québec

Dimensions et réglementation de la pratique du basketball

Ouvrages en ligne

Planification, aménagement et loisir

(Robert Soubrier)

Penser la cour de demain du Lab-École

Stratégies de conception des espaces de jeu collectif d'une cour d'école et pistes d'idées se trouvant aux pages 140 à 143 de la publication.

17. Adapté à partir de : Carole Carufel, *Suggestions de jeux à tracer dans les cours d'école et règles*, 2013.

2.6

ZONE DE JEUX INDIVIDUELS OU EN PETITS GROUPES

La zone de jeux individuels ou en petits groupes est un espace destiné aux jeux à réaliser seul ou au sein d'un groupe restreint, avec ou sans équipement : corde à danser, jeu de l'élastique, jeux au mur, marelle, etc. Cette zone peut également comporter des structures fixes pour des jeux tels que le ballon attaché ou le ballon-poire (aussi appelé « ballon rotatif »).



Il n'est pas nécessaire d'aménager toutes les zones proposées dans ce répertoire. Une même zone peut avoir plus d'une vocation ou se trouver à plus d'un endroit dans la cour. Voir la section [Approche par zones d'activités](#).

POURQUOI AMÉNAGER UNE ZONE DE JEUX INDIVIDUELS OU EN PETITS GROUPES?

Cette zone permet :

- d'assurer et de compléter l'offre d'activités dans la cour d'école et la variété d'actions motrices afin de répondre aux besoins diversifiés des jeunes;
- de stimuler les composantes de la motricité : agilité, coordination, équilibre, organisation spatiale, etc.;
- de définir un espace réservé et propice à ce type d'activités et de regroupements sans interférer avec les autres activités pratiquées dans la cour (à l'écart de la circulation des ballons);
- de créer un environnement inclusif, notamment dans la sélection des équipements et du matériel;
- d'explorer, d'observer et d'expérimenter librement.



ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

RECOMMANDATIONS À SUIVRE LORS DE LA CONCEPTION

- Vérifier si le service des ressources matérielles du centre de services scolaire ou de la commission scolaire a établi des interdictions (ex. : peinture sur les murs) ou des exigences techniques concernant le marquage (ex. : types de peinture).
 - Aménager la zone de jeux individuels ou en petits groupes à l'écart des espaces destinés aux jeux collectifs et aux structures de jeu afin d'éviter des conflits d'usage et de diminuer les risques de blessures.
 - Délimiter cette zone par l'aménagement de sentiers, un marquage au sol, l'installation d'équipements amovibles et temporaires tels que des cônes ou un autre moyen de définir l'espace visuellement et physiquement.
 - Prévoir l'accès au matériel de jeu et son rangement à proximité ou une autre façon de rendre ce matériel disponible (ex. : confier la responsabilité à des jeunes de le sortir et de le rentrer).
 - Offrir du matériel de jeu qui s'utilise aussi bien l'hiver que lors des autres saisons : balles, ballons, ballons-poires, cordes à danser, élastiques, accessoires de cirque, etc.
 - Évaluer l'espace requis pour l'intégration d'un équipement de jeu fixe (ballon attaché, ballon rotatif). S'assurer que **l'espace de dégagement vertical et horizontal est suffisant** par rapport aux installations filaires, aux branches d'arbres ou à tout autre équipement.
 - Disposer les équipements de jeu de manière à faciliter la surveillance et les interventions des adultes (champ visuel dégagé, aucun angle mort ni aucun coin caché, etc.).
- Installer des structures permettant de jouer à différentes hauteurs lorsque les composants du jeu peuvent être fixes ou ajustables, comme pour le ballon-poire (ballon rotatif). Prendre en compte les facteurs suivants :
 - la grandeur moyenne des jeunes de chaque cycle;
 - la manière de jouer des jeunes de l'école (ballon fixé à la hauteur de la poitrine ou au-dessus de la tête);
 - le fait que le ballon doit être attaché et situé à plus ou moins 305 mm en dessous de la barre horizontale.



Voir
Rangement
Marquage
Revêtements de surfaces

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Suggestions de jeux à tracer dans les cours d'école et règles (Carufel, 2013)

Penser la cour de demain du **Lab-École**

Stratégies de conception des espaces de jeu libre d'une cour d'école et pistes d'idées se trouvant aux pages 144 à 147 de la publication.

2.7

ZONE DE JEUX DE SABLE¹⁸

La zone de jeux de sable est un espace pouvant accueillir une aire de sable de forme géométrique ou organique, un bac à sable surélevé et des structures complémentaires telles qu'une tractopelle ou des tables de jeu. Les jeunes peuvent y creuser ou y tracer des chemins ou encore y édifier des châteaux ou autres constructions de sable.

Il est à noter que certains centres de services scolaires ou commissions scolaires interdisent l'installation de bacs à sable.



Il n'est pas nécessaire d'aménager toutes les zones proposées dans ce répertoire. Une même zone peut avoir plus d'une vocation ou se trouver à plus d'un endroit dans la cour. Voir la section *Approche par zones d'activités*.



POURQUOI AMÉNAGER UNE ZONE DE JEUX DE SABLE ?

Une zone de jeux de sable permet :

- de manipuler, de transformer, de creuser, de construire et d'expérimenter avec les mains et à l'aide d'outils (pelles, seaux, moules, petits véhicules, etc.) ou de matériaux libres (branches, roches, etc.);
- d'offrir à tous les jeunes un espace commun leur permettant à la fois de jouer seuls ou en petits groupes;
- de développer, à travers le jeu, la coopération et l'interaction sociale.

La manipulation de sable stimule la motricité fine chez l'enfant, mais également sa créativité. Combiné avec de l'eau, le sable offre encore plus de possibilités pour le jeu créatif et imaginatif¹⁹.



ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

RECOMMANDATIONS À SUIVRE LORS DE LA CONCEPTION

- Définir un espace suffisamment grand permettant à plusieurs jeunes d'y jouer en même temps sans interférence. Y intégrer différentes sections et assises.
- Concevoir la zone de jeux de sable de manière à pouvoir y accueillir des jeunes ayant des limitations physiques. Un aménagement sur différents niveaux permettant le jeu en position debout ou assise est une manière d'assurer cette intégration.
- Délimiter le périmètre de jeu dans le sable par une bordure, une clôture basse ou une autre structure basse de manière à empêcher les élèves se trouvant à proximité de déranger ceux qui jouent dans le sable ou de courir à travers les créations de ces derniers.
- Prévoir un dégagement suffisant entre le niveau fini de la surface de sable et la bordure du bac à sable afin de réduire la migration (débordement) du sable hors de la zone.

18. Certains éléments contenus dans cette fiche sont tirés de la norme CAN/CSA Z614, *Équipements d'aires de jeu et revêtements de protection*.

19. Projet Espaces. <https://www.guides-sports-loisirs.ca/projetespaces/espaces-jeu-enfants/approche-zones/>

- Intégrer des structures complémentaires au sein de la zone pour stimuler et diversifier le jeu (fossiles, roches, tables de jeu, stations de travail, pelle excavatrice, etc.). Ces structures peuvent servir également de surfaces solides de travail pour les jouets de sable.
- Planifier un drainage efficace des bacs à sable.
- Si aucun espace de rangement ne se trouve dans la cour, installer une structure pour le rangement du matériel de jeu au sein de la zone ou à proximité de celle-ci.
- Pour diminuer les pertes de sable, installer les bacs surélevés au centre de la zone de jeux de sable.
- Intégrer dans la zone des sources d'eau (pompe à eau, bac de récupération des eaux de pluie, etc.) pouvant être manipulées par les jeunes. L'aménagement de fontaines à boire ou d'installations munies d'un drain n'est pas recommandé dans l'environnement immédiat des bacs à sable, puisque les drains pourraient se boucher.
- Afin de prévenir les déjections animales ainsi que la chute de fruits et de feuilles en provenance des arbres, favoriser l'installation de bacs surélevés ou couvrir l'aire de sable au sol d'un filet à mailles fines en dehors de sa période d'utilisation.
- Éviter d'implanter une bordure mitoyenne entre la zone de jeux de sable et la surface de protection d'une structure de jeu, car les deux matières pourraient se mélanger rapidement.
- En hiver, réutiliser le matériel du bac à sable aux mêmes fins qu'en été, car la zone peut aussi servir à la manipulation de neige (sculptures de neige, forts, etc.).



Voir
Revêtements de surface
Rangement

EMPLACEMENT

- Pour la zone de jeux de sable, choisir un emplacement :
 - à l'écart des zones de jeux collectifs et de jeux de ballons;
 - à l'abri des vents dominants;
 - à une bonne distance des entrées de l'école afin de limiter la quantité de sable qui pourrait être transportée à l'intérieur par les élèves.

- Éloigner la zone de jeux de sable des revêtements de surface durs (asphalte, béton, etc.), puisque le sable peut rendre ces surfaces glissantes.
- Sélectionner un emplacement qui permet l'exposition au soleil tout en offrant une part d'ombrage.

ENTRETIEN

L'aménagement d'une zone de jeux de sable **nécessite un entretien minimal régulier** pour demeurer propre et tenir les guêpes de sable à l'écart. Il est fortement recommandé d'établir un **programme d'entretien** quotidien et mensuel, qui devra être rigoureusement respecté afin d'assurer aux jeunes un environnement sécuritaire (voir la fiche **O-2, Responsabilités selon le type d'entretien**, et l'outil pratique **OP-6, Grille de vérifications quotidiennes ou hebdomadaires de la cour d'école**).

Il est donc requis :

- de prévoir, dès le début du projet, des ressources humaines et financières pour l'entretien spécifique de la zone de jeux de sable (ratisser, retourner, désinfecter²⁰ ou ajouter du sable au besoin) et le remplacement du matériel de jeu;
- d'éviter de fermer hermétiquement les bacs à sable afin de prévenir la formation de moisissure;
- d'envisager l'installation d'un gratte-pied aux entrées de l'école pour aider à réduire l'introduction de sable à l'intérieur. Cette installation sera coordonnée par le service des ressources matérielles, le cas échéant.



La pluie, l'air et le soleil nettoient le sable naturellement et permettent de le conserver propre. Il suffit de quelques heures d'ensoleillement par jour pour que le processus s'opère. Toutefois, une désinfection régulière et une inspection quotidienne avant usage s'avèrent de bonnes pratiques à maintenir.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Projet Espaces

Savoir – Zone de sable et d'eau, conçu à l'intention des gestionnaires de parcs municipaux.

20. Si une désinfection s'avère nécessaire, asperger le sable avec un mélange d'une part d'eau de Javel pour neuf parts d'eau, tout en le retournant, puis limiter l'accès au bac pour une durée de 24 à 48 heures (<https://www.educatout.com/edu-conseils/sante-hygiene/nettoyage-et-desinfection/carre-de-sable-ou-litiere.htm>).

2.8

ZONE DE MARCHÉ

Sous la forme d'un corridor de marche, d'une piste de course ou d'un sentier aménagé, la zone de marche est réservée à l'usage des jeunes et des adultes qui désirent marcher ou courir dans la cour, à l'abri des ballons et des autres interactions.



Il n'est pas nécessaire d'aménager toutes les zones proposées dans ce répertoire. Une même zone peut avoir plus d'une vocation ou se trouver à plus d'un endroit dans la cour. Voir la section [Approche par zones d'activités](#).

POURQUOI AMÉNAGER UNE ZONE DE MARCHÉ ?

Une zone de marche permet :

- d'établir des axes de circulation pour les jeunes et le personnel scolaire dans la cour;
- de se déplacer de façon sécuritaire entre les différentes zones d'activités ainsi que les accès à l'école;
- de marcher, de courir ou de déambuler de façon ludique dans un espace prévu à cette fin sans interférer avec les autres activités.



ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

ANALYSE DES BESOINS

- Avant de définir la zone de marche dans la cour, le comité devrait préalablement observer l'utilisation spontanée qui en est faite et la circulation qui s'y effectue.
- Cette démarche est incontournable pour :
 - arrimer les choix concernant la marche à la vision de la cour d'école (voir la page 1 de l'outil pratique **OP-1, Portrait de la cour actuelle**);
 - faciliter des déplacements sécuritaires et efficaces dans la cour;
 - confirmer l'emplacement et le nombre des zones de marche dans la cour²¹.

EMPLACEMENT

- Situer la ou les zones de marche dans un secteur se trouvant le plus possible à l'écart de la circulation des ballons.
- Prévoir un espace de dégagement vertical et horizontal permettant le libre mouvement. Laisser un dégagement vertical de 3,5 m libre de branches, de fils électriques, etc., pour un sentier principal²².

RECOMMANDATIONS À SUIVRE LORS DE LA CONCEPTION

- Délimiter la zone de marche par des aménagements fixes (ex. : bordures) ou encore une bande peinte sur le revêtement de surface ou intégrée à une surface synthétique.
- Définir la largeur du sentier selon l'espace disponible entre les autres zones composant la cour.
- Délimiter les zones de marche de manière qu'elles puissent demeurer repérables sous la neige ou prévoir le déneigement et le déglacage, si possible, de certaines de celles-ci.
- Diversifier les revêtements de surface des zones de marche en optant pour des matériaux perméables tels que la fibre de bois, le gazon renforcé, le pavé alvéolé, etc., ou des matériaux granulaires. Ces options permettent de réduire les effets des îlots de chaleur.

Voir
Revêtements de surface
Marquage



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Projet Espaces

Aménagement de sentiers, conçu à l'intention des gestionnaires de parcs municipaux.

21. Conseil Sport Loisir de l'Estrie, *Lignage de la cour d'école*.

22. Alliance québécoise du loisir public, *Aménagement de sentiers*, 2018, 12 p.
<https://www.guides-sports-loisirs.ca/projetespaces/wp-content/uploads/sites/8/2017/03/AmenagementSentiers.pdf>

2.9

ZONE DE REPOS

La zone de repos est un espace confortable conçu pour la pratique de jeux calmes, la détente, la lecture, la rêverie, la socialisation ou la prise de nourriture. Plus d'une zone de repos peut se trouver au sein de la cour de manière à offrir différents types de regroupements : en solitaire, en dyade ou en petits groupes.



Il n'est pas nécessaire d'aménager toutes les zones proposées dans ce répertoire. Une même zone peut avoir plus d'une vocation ou se trouver à plus d'un endroit dans la cour. Voir la section [Approche par zones d'activités](#).

POURQUOI AMÉNAGER UNE ZONE DE REPOS?

L'aménagement d'une zone de repos permet :

- de diversifier les activités qu'il est possible de faire dans la cour;
- de répondre aux besoins de calme, de repos et de socialisation des utilisateurs;
- d'offrir un endroit permettant de lire, de discuter ou de manger à l'écart de l'agitation des jeux actifs et de la circulation de la cour.

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

EMPLACEMENT

- Situer la zone de repos dans un secteur calme de la cour et à l'écart de la circulation des ballons.
- Selon les besoins, l'espace disponible et le budget établi, évaluer la possibilité de conférer plus d'une vocation à cet espace : zone d'accueil (si elle est située à l'entrée de la cour), zone de classe extérieure, zone des arts et spectacles, etc.
- Tirer profit de la topographie et de la végétation existantes pour y intégrer la zone de repos.
- Sélectionner un emplacement à l'abri des vents.

RECOMMANDATIONS À SUIVRE LORS DE LA CONCEPTION

- Lorsque la superficie de la cour le permet, aménager différentes zones de repos de dimensions variées afin de diversifier les expériences et les ambiances.
- Inclure du mobilier urbain pour enfants qui servira à soutenir les activités se déroulant dans la zone de repos : équipement berçant, contenants pour les déchets et le recyclage, etc.
- Installer des assises de différents styles, dimensions et configurations : roches plates, bûches, bancs avec dossiers et accoudoirs, mobilier inclusif (ex. : adapté aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant), etc.



- Intégrer de la végétation de manière à délimiter et à agrémenter la zone de repos.
- Prévoir de l'ombre par l'ajout de structures ou de végétaux.
- Porter une attention particulière aux matériaux conducteurs (froid et chaleur), notamment pour les places assises, afin que la zone soit confortable en toute occasion.
- Bien définir des espaces de circulation entre les différents éléments du mobilier urbain.
- Installer, si on le désire, une boîte à livres (Croque-livres).



Voir
Mobilier urbain
Végétaux
Zone d'accueil
Zone de classe extérieure

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Projet Espaces

Savoir – Zone de rencontres et d'activités calmes, conçu à l'intention des gestionnaires de parcs municipaux.

Plan d'autoconstruction d'une boîte à livres

Penser la cour de demain du Lab-École

Stratégies de conception des espaces de rassemblement d'une cour d'école et pistes d'idées se trouvant aux pages 132 à 136 de la publication.



2.10

ZONE DES STRUCTURES DE JEU

La zone des structures de jeu est un espace prévu pour l'installation d'équipements de jeu ancrés au sol et pour lesquels l'application de la norme CAN/CSA Z614 est fortement recommandée (voir la fiche PL-2, *Norme canadienne CAN/CSA Z614 Aires et équipements de jeu*).



Il n'est pas nécessaire d'aménager toutes les zones proposées dans ce répertoire. Une même zone peut avoir plus d'une vocation ou se trouver à plus d'un endroit dans la cour. Voir la section *Approche par zones d'activités*.



Les termes « structures de jeu » et « équipements pour aire de jeu » sont considérés comme équivalents.

POURQUOI INSTALLER DES STRUCTURES DE JEU DANS LA COUR D'ÉCOLE ?

L'installation d'une zone de structures de jeu ne représente pas l'unique réponse aux besoins des enfants. Il faut viser l'**équilibre** entre l'**espace disponible** dans la cour, les **besoins** des utilisateurs, les **habiletés motrices** dont il est possible de favoriser le développement, la **diversification des zones d'activités** ainsi que le **budget disponible** pour l'achat, l'installation, l'inspection et l'entretien de cette zone.

Cependant, l'installation de structures de jeu dans la cour peut contribuer :

- à assurer et à compléter l'offre d'activités dans la cour et la variété d'actions motrices possibles : grimper, se suspendre, sauter, glisser, se balancer, tourner, etc.;
- à stimuler les différentes composantes de la motricité : agilité, coordination, équilibre, organisation spatiale, etc.;

- à offrir des défis graduels aux jeunes et à favoriser le développement de leur autonomie, l'amélioration de leur confiance en eux et la prise de conscience de leurs limites;
- à diversifier les types d'aires de jeu et de structures de jeu offertes dans le milieu de vie des jeunes (écoles, parcs municipaux, maisons, etc.);
- à créer un environnement inclusif et accessible lorsque ces structures et leur accès sont choisis en conséquence.

Saviez-vous que plus de **70 % des blessures subies dans la zone des structures de jeu sont dues à des chutes au sol²³**? La qualité des matériaux amortisseurs, la hauteur des structures de jeu, leur conception ou leur installation sont alors en cause.



L'aménagement de la zone des structures de jeu devrait être réalisé selon les recommandations de la norme CAN/CSA Z614, *Équipements d'aires de jeu et revêtements de protection*. Le respect de cette norme constitue **une bonne pratique permettant d'éviter les blessures graves** (décès, mutilation, blessures débilitantes).



23. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/395_aires_appareils_jeu.pdf

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

ANALYSE DES BESOINS

- Connaître les **besoins et les champs d'intérêt** des élèves de l'école (préscolaire 4 et 5 ans, 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années, classes adaptées, etc.) pour proposer un aménagement qui conviendra aux différents stades de leur développement, plus particulièrement de leur développement moteur (voir l'outil pratique **OP-3, Variété des actions motrices**).
- Disposer d'un **inventaire récent des équipements déjà en place**, de leur capacité d'accueil, de leur état et de la variété d'actions motrices qu'ils offrent afin de **planifier l'ajout ou le remplacement de structures de jeu selon les besoins observés**. À cet égard, voir l'outil pratique **OP-1, Portrait de la cour actuelle** 1-C, question 20.
- Explorer les infrastructures municipales situées à proximité de l'école. Si des structures de jeu sont accessibles aux jeunes durant les différentes périodes d'activités extérieures, se questionner sur la nécessité d'en installer dans la cour. Dans l'affirmative, il est suggéré de choisir des structures complémentaires à l'offre municipale.

Se questionner sur la nécessité et la pertinence de l'installation ou de la conservation de structures de jeu dans la cour et sur sa capacité de les entretenir.

En effet, puisque la période d'utilisation de cette zone pendant l'année scolaire est réduite (fermeture recommandée en période hivernale) et que l'achat, l'installation et éventuellement l'entretien des modules de jeu de même que de la surface amortissante représentent souvent une grosse part du budget disponible dans un projet d'aménagement, il s'avère important de bien réfléchir avant d'aller de l'avant avec l'ajout ou le maintien d'une zone de structures de jeu.

Il est également suggéré d'opter pour des solutions de rechange qui pourront servir toute l'année.



PRÉSCOLAIRE

Il n'est pas obligatoire d'offrir des structures de type « module de jeu » aux petits de 18 mois à 5 ans, même si l'école accueille des enfants de 4 ans. En effet, comme la petite enfance est une période de développement rapide où les actions motrices passent de la maladresse à l'agilité²⁴, ces structures pourraient être peu stimulantes pour les enfants de 4 ans. Ainsi, avant d'investir dans l'achat de ce type de structures, il est primordial d'analyser les besoins du milieu et l'offre des parcs se trouvant à une distance de marche raisonnable.

Les groupes d'âge inscrits sur les structures de jeu ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ainsi, les enfants de 4 ans pourraient utiliser celles destinées aux jeunes de 5 à 12 ans, à la condition que l'équipe-école voie à la mise en place d'un encadrement adapté.

En somme, l'aménagement de la cour devrait répondre, de façon générale, aux besoins de tous les jeunes, mais d'autres aspects comme l'organisation, l'animation et l'encadrement peuvent aussi contribuer à ce que chaque élève ait du plaisir et la possibilité de vivre des défis adaptés à ses capacités dans sa cour d'école.

INCLUSION

L'offre d'une zone de structures de jeu inclusive constitue une spécialité en soi. L'intégration de ressources spécialisées internes et externes ainsi que l'implication des familles et des jeunes concernés représentent des pratiques efficaces pour la conception d'une cour d'école et d'une zone de structures de jeu adaptées aux élèves ayant des besoins particuliers.

Favoriser l'inclusion de tous, peu importe la nature de leurs limitations, en rendant accessibles des aménagements et des structures de jeu pour l'ensemble des élèves plutôt que d'aménager des structures exclusivement adaptées à ceux qui présentent des besoins particuliers est aussi une bonne pratique.

L'annexe H de la norme CAN/CSA Z614, *Aires et équipements de jeu accessibles aux personnes handicapées*, introduit des lignes directrices relatives à l'accessibilité universelle, principalement pour les nouvelles aires de jeu. Cependant, cette annexe peut également servir à la mise à niveau d'aires de jeu existantes.

Elle comprend les éléments²⁵ suivants :

- Exigences minimales qui visent l'accessibilité aux personnes handicapées des aires de jeu publiques et des équipements de jeu destinés à des enfants de 18 mois à 12 ans;
- Accessibilité des aires de jeu aux personnes présentant des incapacités physiques ou sensorielles (mobilité réduite, déficience auditive ou visuelle, incapacité à manipuler, etc.);
- Élimination des obstacles, soutien et multiplication des occasions d'apprentissage par le jeu extérieur pour tous les utilisateurs, indépendamment de leurs capacités.



24. Adapté à partir de la norme CAN/CSA Z614, *Équipements d'aires de jeu et revêtements de protection*, article 4.2, p. 20.

25. Association canadienne de normalisation, *Norme nationale du Canada CSA Z614:20 Équipements d'aires de jeu et revêtements de protection*, Groupe CSA, 2020, 236 p.

Depuis quelques années, nous assistons au retour en force des parcours d'hébertisme, au point où ils sont désormais intégrés, à échelle réduite, aux aménagements de certaines cours d'école. Avec ses structures durables jumelant principalement le bois, les cordages et l'enrochement, *l'hébertisme pratiqué avec des matériaux naturels est une façon éprouvée de réduire le déficit nature chez les jeunes de tous âges*²⁶.

Bien qu'au Québec, des normes claires encadrent l'utilisation des appareils et des modules de jeu, l'hébertisme ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique. Cependant, l'intégration de modules d'hébertisme doit suivre les mêmes étapes de réflexion que celles qui s'appliquent à l'ensemble des équipements de jeu. Il s'avère donc important de déterminer les besoins des jeunes et du personnel quant à l'apport de ce type d'équipements dans la cour d'école, d'adapter celui-ci aux groupes d'âges ciblés et de considérer les aspects encadrant un usage sécuritaire de ces structures, et ce, dès l'étape de leur conception.

Avantages et inconvénients : un juste équilibre

L'un des avantages de l'intégration de cette forme de gymnastique non compétitive au sein de la cour d'école est qu'elle permet, *à travers des mouvements et des gestes courants, de développer l'endurance, la force, la souplesse et la coordination. Cette activité axée sur le développement des aptitudes physiques et la coopération est plus accessible et moins dangereuse que les modules situés en hauteur et requiert peu d'équipement de protection individuelle*²⁷.

Pour plus de détails sur la planification, l'aménagement et l'entretien de parcours d'hébertisme traditionnels ou de type urbain, consulter l'ouvrage *Sécurité et aménagement en hébertisme : guide du gestionnaire et son coffre à outils (2012)*²⁸, produit par l'Association des camps certifiés du Québec.

L'hébertisme peut se pratiquer tout au long de l'année. Cependant, la vigilance est de mise relativement aux conditions météorologiques quotidiennes qui devraient influencer l'accès ou non à l'équipement (pluie abondante rendant glissantes les poutres en bois, accumulation de neige rendant invisibles certains obstacles, etc.).

Les modules d'hébertisme, souvent faits de bois et de cordage, peuvent, de prime abord, s'avérer moins coûteux que l'intégration de structures de jeu normées au sein de la cour d'école. Ils permettent d'intégrer des parcours moteurs favorisant le développement des mêmes facettes chez les jeunes que des structures normées faisant appel à l'équilibre ou à l'escalade. Cependant, ils requièrent autant, sinon plus, de vérification pour assurer des composants en bon état. **Il est donc important de mettre en place un programme d'inspection et d'entretien réguliers de ces structures.**

Le choix du milieu d'implantation des modules d'hébertisme aura un impact direct sur la durabilité des installations. En effet, l'exposition au soleil, le type de sol et le taux moyen d'humidité du site sélectionné pourront influencer la résistance de la matérialité des composants de ces modules

De plus, lors de l'implantation, il est important de prévoir un espace suffisant pour les aires fonctionnelles entourant le module d'hébertisme telles que :

- les accès et les sorties;
- l'aire d'attente;
- la zone d'exécution;
- la zone de protection et la signalisation.

26. Association des camps certifiés du Québec, *Sécurité et aménagement en hébertisme : guide du gestionnaire et son coffre à outils*, 2012, p. 12.

27. Association des camps certifiés du Québec, *Sécurité et aménagement en hébertisme : guide du gestionnaire et son coffre à outils*, 2012, p. 94.

28. <https://campsquebec.com/outils/foret-guides-et-activites/guide-hebertisme-securite-animation-et-amenagement>

AMÉNAGEMENT



L'aménagement de structures de jeu nécessite une collaboration étroite entre le comité d'aménagement de la cour d'école et le service des ressources matérielles (SRM) du centre de services scolaire ou de la commission scolaire étant donné la multitude d'éléments à considérer :

- le cadre légal (*Code national du bâtiment*, norme CAN/CSA Z614, règlements municipaux, etc.);
 - les exigences ou les paramètres techniques du SRM;
 - la politique d'acquisition de biens et de services de l'organisme scolaire (approvisionnement);
 - la complémentarité par rapport aux installations environnantes;
 - le choix du revêtement de surface;
 - l'optimisation de l'espace;
 - l'accessibilité;
 - autres.
- Évaluer l'espace requis pour l'intégration d'une zone de structures de jeu. S'assurer que la proportion de l'espace alloué permet l'aménagement d'une variété de zones d'activités au sein de la cour.
 - Aménager la zone de structures de jeu à l'écart de la circulation des ballons pour éviter des conflits d'usage et diminuer les risques de blessures.
 - Tenir compte du fait que l'implantation d'une structure de jeu requiert la désignation d'une zone de protection ainsi qu'une aire de circulation libre dans certains cas. La cour d'école peut donc s'avérer trop petite pour accueillir un module de jeu ou des équipements de jeu qui demandent un grand espace de dégagement, comme des balançoires.
 - S'assurer que l'aménagement des structures de jeu inclut un **espace de dégagement vertical et horizontal suffisant** par rapport aux installations filaires, aux branches d'arbres ou à tout autre équipement.
 - Disposer les structures de jeu de manière à faciliter la surveillance et les interventions des adultes (champ visuel dégagé, aucun angle mort ni aucun coin caché, etc.).

ACHAT ET INSTALLATION

- Communiquer avec le SRM pour être accompagné dans le processus d'achat et d'installation des structures de jeu et, ainsi, s'assurer du respect des lois et des normes en vigueur.
- Acquérir **uniquement des structures de jeu destinées à l'usage d'un établissement**, sécuritaires et durables, conformément à la norme CAN/CSA Z614, qui sont certifiées par l'International Play Equipment Manufacturers Association (IPEMA). Il est de la **responsabilité du propriétaire, soit le centre de services scolaire ou la commission scolaire**, de s'assurer que les structures de jeu choisies font l'objet de certifications attestant leur conformité avec les normes de sécurité en vigueur (voir la fiche [PL-4, Cadre juridique des commissions scolaires pour un projet d'aménagement d'une cour d'école](#)).

SÉCURITÉ

- Il est important de respecter les recommandations du fabricant quant à la capacité d'accueil de la structure de jeu et à l'âge des utilisateurs. Habituellement, ces informations sont inscrites sur une étiquette permanente fixée sur la structure. Toutefois, l'article 4.2 de la norme CAN/CSA Z614, *Équipements d'aires de jeu et revêtements de protection*, indique que, « pour le propriétaire/l'exploitant, en tenant compte des équipements de jeu utilisés, des besoins et des capacités des enfants et du niveau de surveillance, les groupes d'âge des utilisateurs ne sont donnés qu'à titre indicatif²⁹ ».
- Les adultes devraient en tout temps assurer une supervision active des élèves, laquelle est essentielle pour veiller à leur sécurité.
- Afin de conserver les propriétés amortissantes de la zone de protection, les jeunes ne devraient pas jouer dans cette zone, sauf pour utiliser la structure de jeu. Par exemple, une surface de sable sous une structure ne peut servir de carré de sable.
- Pour assurer la sécurité des utilisateurs, la zone des structures de jeu ou les équipements qui s'y trouvent devraient être mis hors d'usage dès le premier gel au sol. **Lorsque les surfaces de protection sont gelées, elles ne peuvent amortir efficacement la chute d'un enfant.** Les conditions d'utilisation sont également différentes au cours de la saison froide en raison des mouvements qui sont entravés par les vêtements d'hiver, des mitaines qui limitent la force nécessaire pour s'agripper, etc.

29. Norme CAN/CSA Z614, *Équipements d'aires de jeu et revêtements de protection*, article 4.2, p. 20.

ENTRETIEN

Lors de l'étape de la planification et de l'établissement du budget disponible, il faut considérer les coûts rattachés à l'achat et à l'installation des structures de jeu, mais également ceux liés aux ressources **humaines et financières nécessaires à l'entretien régulier** de cette zone.

- Il est fortement recommandé d'établir un **programme d'entretien** quotidien et mensuel, qui devra être rigoureusement respecté afin d'assurer aux jeunes un environnement sécuritaire (voir la fiche **O-2, Responsabilités selon le type d'entretien**, et l'outil pratique **OP-6, Grille de vérifications quotidiennes ou hebdomadaires de la cour d'école**).
- Les attestations de conformité des structures de jeu doivent être conservées dans un **registre permanent** avec, entre autres, les instructions de montage, d'installation et d'entretien du fabricant ainsi que les garanties (voir la fiche **PL-4, Cadre juridique des commissions scolaires pour un projet d'aménagement d'une cour d'école**).

Avant d'effectuer toute excavation, il est très important de connaître l'emplacement des conduites souterraines des différents services publics, des égouts et des systèmes de drainage. Le SRM est en mesure de vérifier le type et l'emplacement de ces conduites souterraines. Il lui est aussi possible de communiquer avec Info-Excavation, un service gratuit offert 24 heures par jour et 365 jours par année : www.info-ex.com.



Il est recommandé d'effectuer des **inspections de conformité** avec la norme CAN/CSA Z614³⁰ à divers moments et à différentes fréquences, notamment lors de l'installation de nouvelles structures et tous les trois ans, comme l'exige le ministère de la Famille pour les centres de la petite enfance. Seul un inspecteur certifié qui a reçu la formation de l'Institut québécois de la sécurité dans les aires de jeu peut procéder à ces inspections. Une **liste d'inspecteurs québécois certifiés** se trouve sur le site de cet organisme.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La plupart des **unités régionales de loisir et de sport** ont, dans leur équipe, une personne-ressource formée qui sera en mesure de bien vous conseiller et de répondre à vos questions relatives à la sécurité des aires de jeu. Certaines offrent également un service d'inspection de conformité avec la norme CAN/CSA Z614.

Ressources utiles pour le choix des revêtements de protection

- Chapitre 10, *Revêtement*, de la norme CAN/CSA Z614 (p. 28 et 29)
- Annexe D, *Revêtements de protection recommandés*, de la norme CAN/CSA Z614 (p. 157 à 167)
- *Guide des aires et des appareils de jeu* de l'Institut national de santé publique, rubrique « Zone de protection » (p. 23 à 29)

Projet Espaces

- *Les espaces de jeu libre en hiver* (2018)
- *Guide d'achat d'équipements de jeu pour les parcs* (2021)

Institut national de santé publique du Québec *Guide des aires et des appareils de jeu* (2016)

Association des camps certifiés du Québec *Sécurité et aménagement en hébertisme : guide du gestionnaire et son coffre à outils* (2012)

Mutuelle des municipalités du Québec *Fiche de prévention : réalisation d'un parcours d'hébertisme* (2018)

30. Pour en savoir davantage, consulter la fiche PL-2, *Norme canadienne CAN/CSA Z614 Aires et équipements de jeux*.
<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/amenagement-cour-ecole-primaire/amenagement-cour-ecole-primaire-Fiche-PL2.pdf>



COMPOSANTES

Affichage

54

Art public

56

Buttes et pentes

58

Clôtures et délimitations

61

Éclairage

63

Marquage

64

Mobilier urbain

69

Rangement

72

Revêtements de surfaces

75

Végétaux

77

3.1



AFFICHAGE

L'affichage consiste à intégrer une affiche, une enseigne ou un panneau à l'aménagement de la cour pour transmettre différents messages aux utilisateurs du site, à leurs accompagnateurs et à la population en général.

À QUOI SERT L'AFFICHAGE DANS LA COUR D'ÉCOLE ?

De façon générale, l'affichage favorise une bonne utilisation du site. Dans la cour d'école, il peut revêtir différentes fonctions, par exemple :

- présenter l'horaire et les règles d'utilisation de la cour et de ses équipements;
- prévenir les accidents par la transmission de consignes pour l'utilisation des modules de jeu ou l'indication de leur fermeture en période hivernale;
- inciter la population à collaborer à la sécurité et au bon entretien des lieux;
- prévenir le vandalisme (ex. : en signalant la présence de caméras de surveillance);
- proposer un mécanisme de résolution de conflits;
- remercier les partenaires et les commanditaires de l'école;
- informer les utilisateurs des mesures à prendre en cas d'urgence, de bris d'équipement ou d'actes de vandalisme;
- rehausser le sentiment de sécurité des utilisateurs;
- afficher les valeurs de l'école;
- légitimer les interventions des autorités pertinentes, dont les policiers.

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

ANALYSE DES BESOINS

- Déterminer les informations à afficher de façon permanente.
- S'il y a lieu, prévoir des affiches, des enseignes ou des panneaux dont l'affichage peut être changé en fonction des besoins (annonce d'une activité saisonnière, mot de bienvenue lors d'un événement ponctuel comme un spectacle ou une rencontre de parents, etc.).

RECOMMANDATIONS À SUIVRE LORS DE LA CONCEPTION

- Prévoir des affiches, des enseignes ou des panneaux qui s'intègrent harmonieusement au site.
- Vérifier si les indications qu'ils donnent sont simples et bien lisibles. Celles-ci peuvent comporter des symboles ou des codes de couleurs.
- Éviter une surcharge d'information.
- Prévoir un affichage au design attrayant et un message positif souhaitant la bienvenue aux utilisateurs de la cour.



Voir
Zone des structures de jeu
Zone d'accueil

EMPLACEMENT

- Déterminer l'emplacement de l'affichage de manière judicieuse afin de ne pas multiplier le nombre de messages transmis (ex. : zone d'accueil).
- Prévoir de l'affichage à proximité des accès extérieurs à la cour d'école (ex. : accès au fond de la cour via une ruelle), dans la zone de débarcadère des autobus ou des parents ou encore dans la zone de stationnement du personnel.
- Le situer de manière qu'il soit facilement repérable, dégagé de toute végétation et bien éclairé.

ACHAT ET INSTALLATION

- Sélectionner des matériaux robustes, résistants aux conditions extérieures (intempéries, saleté, etc.) et pouvant supporter les jeux intenses et les impacts de ballons, s'il y a lieu.
- Ajouter de l'éclairage au besoin.

ENTRETIEN

- Prévoir, dans le plan d'entretien de la cour, une vérification régulière de l'affichage afin d'effectuer les tâches suivantes :
 - mettre l'information à jour;
 - retirer les affiches, les enseignes ou les panneaux désuets ou en mauvais état;
 - vérifier la solidité et la visibilité de l'affichage;
 - réparer les bris au besoin.
- Identifier les dispositifs d'affichage qui pourraient être dissimulés sous la neige en période hivernale afin qu'ils soient repérables lors des travaux de déneigement de la cour et, ainsi, éviter les bris.
- Effectuer un élagage annuel des arbres et des végétaux situés à proximité des panneaux d'affichage afin de maintenir l'aire de diffusion de l'éclairage.



Voir **Éclairage**



3.2

ART PUBLIC

L'art public est représenté par l'ensemble des œuvres d'art destinées à être installées dans un espace accessible au grand public. Ces œuvres sont souvent de grandes dimensions et peuvent, par exemple, s'intégrer à l'architecture d'un bâtiment ou à un espace vert ou encore faire partie du mobilier urbain³¹.

L'art public peut se matérialiser sous forme de peintures, de sculptures, de murales, de mosaïques, de reliefs, de photographies, de mobilier, d'installations, etc., et ce, de manière temporaire ou permanente.



Il est à noter qu'actuellement, la « politique du 1 % d'œuvres d'art » s'applique à tout projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ou d'un site dont le coût pour un mètre carré est de 150 000 \$ ou plus. Pour plus de détails concernant cette politique, on peut consulter le [Guide d'application : Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics](#).

POURQUOI INTÉGRER L'ART PUBLIC DANS LA COUR D'ÉCOLE?

L'intégration d'une œuvre d'art public peut servir à :

- conférer une signature et une identité spéciale, unique et soignée à la cour d'école;
- améliorer le sentiment d'appartenance à l'école ou à la communauté;
- contribuer à rendre la cour attrayante et à favoriser la fréquentation du site;
- embellir la cour;
- favoriser l'accès à l'art pour tous;
- sensibiliser ou initier les jeunes à l'art, ou les imprégner d'œuvres artistiques;
- offrir une occasion d'apprentissage et permettre le déploiement d'activités pédagogiques (introduction à des notions d'arts, de culture, d'histoire, etc.);
- occuper une fonction spécifique au sein de l'aménagement de la cour : bancs, équipements de jeu, clôtures ou délimitations, brise-vent, ombre, etc.

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

ANALYSE DES BESOINS

- Impliquer les jeunes, l'équipe-école et la communauté dans le choix de l'œuvre à exposer afin qu'elle soit significative pour le milieu.
- Planifier l'intégration de l'œuvre dans la conception de la cour dès le début du projet.
- Favoriser la réalisation d'une œuvre qui permet une utilisation régulière ou une appropriation par ceux qui se trouvent dans la cour (ex. : que les élèves puissent y grimper ou s'y asseoir).



Voir
[Zone des structures de jeu](#)
[Zone des arts et spectacles](#)
[Zone d'accueil](#)

31. [Office québécois de la langue française](#), consulté le 13 janvier 2020.

RECOMMANDATIONS À SUIVRE LORS DE LA CONCEPTION

- Concevoir une œuvre qui s'intègre harmonieusement à l'architecture de l'école et à son environnement.
- Privilégier l'intemporalité pour les œuvres permanentes.
- Envisager l'utilisation des bancs, des clôtures, des murs ou des pavés pour exprimer l'art.
- Se conformer aux normes de sécurité de la norme CAN/CSA Z614 si l'œuvre d'art public fait office de structure de jeu. En interdire l'accès en période hivernale si tel est le cas.
- Promouvoir les talents du milieu (jeunes, enseignant d'arts plastiques, organismes communautaires, parents bénévoles, etc.).

EMPLACEMENT



Situer l'œuvre de manière qu'elle n'entrave pas les activités de la cour et ne diminue pas l'espace disponible pour le jeu.

Installer l'œuvre à un endroit qui n'aura aucun impact sur la sécurité des jeunes et qui ne nuira pas à la surveillance.



- S'assurer que l'aménagement de l'œuvre prévoit un espace de dégagement vertical et horizontal suffisant par rapport aux installations filaires, aux branches d'arbres ou à tout autre équipement.
- Prévoir un éclairage adéquat pour la mise en valeur ainsi que la sécurité de l'œuvre d'art la nuit et adapté aux différentes saisons, au besoin.
- Privilégier la zone des arts et spectacles pour proposer, diffuser et enseigner l'art public au moyen de la lecture de poèmes ou d'autres textes choisis, de prestations musicales et de spectacles de classe.

ACHAT ET INSTALLATION

- Sélectionner des matériaux de conception faciles d'entretien, robustes, résistants aux conditions extérieures (intempéries, saleté, etc.) ainsi qu'au vandalisme et pouvant supporter les jeux intenses et les impacts de ballons, s'il y a lieu.

ENTRETIEN

- Lors de l'étape de la planification et de l'établissement du budget, il faut considérer les coûts rattachés à l'achat et à l'installation de l'œuvre, mais également aux ressources humaines et financières nécessaires à son entretien régulier.
- Il est fortement recommandé d'intégrer au programme d'entretien de la cour une vérification régulière de l'œuvre afin d'effectuer les tâches suivantes :
 - vérifier sa solidité et sa visibilité;
 - réparer les bris au besoin.
- En période hivernale, s'assurer que l'œuvre d'art public dissimulée sous la neige est repérable lors des travaux de déneigement de la cour et, ainsi, éviter les bris.
- Effectuer un élagage annuel des arbres et des végétaux situés à proximité de l'œuvre afin de maintenir sa visibilité.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Gouvernement du Québec

Guide d'application : Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics



3.3



BUTTES ET PENTES

Les buttes de neige, les buttes et les pentes sont des amoncellements naturels ou artificiels de matériel générant une élévation de terrain. Ils peuvent être permanents ou temporaires (ex. : neige poussée mécaniquement). Une butte est accessible sur 360 degrés, alors qu'une pente présente une inclinaison sur 180 degrés. Ces types d'aménagements sont à privilégier en raison de leur polyvalence. Lorsque la configuration des lieux et les conditions climatiques le permettent, des buttes de neige devraient être créées dans les cours d'école primaire.

POURQUOI CRÉER DES BUTTES DE NEIGE, DES BUTTES OU DES PENTES DANS LA COUR D'ÉCOLE ?

La présence de buttes de neige, de buttes et de pentes dans la cour permet :

- de diversifier et d'enrichir l'offre d'activités motrices possibles (rouler, faire des culbutes, grimper, descendre, glisser, courir, etc.), et ce, en toutes saisons (voir l'outil pratique [OP-3](#), *Variété des actions motrices*);
- de suggérer aux garçons une solution alternative de défoulement supplémentaire;
- de proposer des défis à réaliser seul ou en groupe;
- d'offrir une aire de glisse en période hivernale;
- d'offrir un point d'observation de la cour ou une perspective différente sur celle-ci;
- de constituer un point de repère et de rassemblement dans l'environnement de la cour;
- d'offrir une assise pour une zone de classe extérieure ou une zone des arts et spectacles.

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

ANALYSE DES BESOINS

- Connaître les **besoins à satisfaire** et les **fonctions souhaitées** en ce qui concerne la butte ou la pente en vue de déterminer son emplacement, ses dimensions et son matériau (gazon, surface synthétique, neige poussée mécaniquement, etc.).
- Prendre en considération le fait que l'aménagement d'une butte ou d'une pente requiert beaucoup d'espace pour une utilisation sécuritaire.

L'intégration d'un tel aménagement doit donc être mûrement réfléchie, notamment dans les cours de petite superficie.

RECOMMANDATIONS À SUIVRE LORS DE LA CONCEPTION

- Vérifier auprès du service des ressources matérielles (SRM) du centre de services scolaire ou de la commission scolaire s'il permet la création de buttes et de pentes dans la cour ainsi que les exigences techniques à respecter à cet égard. D'autres particularités doivent également être discutées avec l'équipe du SRM telles que l'entretien et le drainage des surfaces.
- Concevoir une butte ou une pente suffisamment grande pour permettre à plusieurs élèves d'y interagir ou d'y jouer en même temps, sans interférence. Il est aussi possible de multiplier les buttes et les pentes pour offrir plus d'espace de jeu, lorsque la superficie de la cour le permet.
- Dans une perspective de sécurité et de prévention, il est préférable que l'aménagement de la butte, de la pente ou d'une glissoire pour talus réponde aux exigences de la norme CAN/CSA Z614³².
- Éviter que la forme et l'emplacement de la butte ou de la pente n'entravent la vision du personnel assurant la surveillance de la cour.
- S'assurer que les matériaux de déblai et de remblai sont exempts de tout contaminant et sains.
- Veiller à ce que les matériaux sélectionnés pour la butte ou la pente soient sécuritaires et adaptés aux activités proposées.

- Concevoir la butte ou la pente de manière à pouvoir y accueillir les élèves ayant des limitations physiques. Prévoir une diversité d'inclinaisons, dont certaines pourront être accessibles en fauteuil roulant.
- Intégrer un affichage permanent indiquant les règles d'utilisation et de sécurité de la butte ou de la pente et les bonnes pratiques à adopter (comportements attendus).

- Dans le cas d'une butte qui servira de glissade l'hiver, s'assurer que la plantation d'arbres ne nuira pas au corridor de glisse.
- Prévoir les accès, les corridors de glisse et les zones de montée et de descente de manière à optimiser l'utilisation de la butte ou de la pente et à assurer une circulation sécuritaire. Chercher, notamment, à éviter les collisions des glisseurs avec des obstacles ou d'autres usagers.
- Prévoir l'accès au matériel de glisse et son rangement à proximité ou une autre façon de rendre ce matériel disponible (ex. : confier la responsabilité à des jeunes de le sortir et de le rentrer).
- Planifier un système de drainage efficace permettant de recevoir et d'évacuer rapidement l'eau produite par la fonte des neiges.

En expliquant et en enseignant les règles à suivre et les comportements attendus relativement à l'utilisation de la butte ou de la pente, qu'elle soit temporaire ou permanente, on incite les jeunes à se sentir responsables et à cohabiter de manière harmonieuse.

Voir
Revêtements de surface
Rangement
Affichage

32. Plus particulièrement, mais non exclusivement, aux articles F.2.2 et 14.1.3 ainsi qu'aux articles de la section 14.6 (articles 14.6.1 à 14.6.4) et de la section 15.5.9 (articles 15.5.9.1 à 15.5.9.4).

EMPLACEMENT

- Déterminer l'emplacement de la butte ou de la pente de manière à diriger les eaux de pluie et celles provenant de la fonte des neiges vers un endroit situé loin des bâtiments, un site perméable ou un réseau de drainage souterrain.
- Situer le corridor de glisse loin de la zone de jeux collectifs, des équipements en place et des éléments naturels.
- Prévoir un espace de dégagement vertical et horizontal suffisant par rapport aux installations aériennes (ex. : fils), aux équipements et aux végétaux.
- Créer la butte ou la pente suffisamment loin des clôtures et des délimitations fixes pour éviter que les jeunes se blessent ou qu'ils puissent facilement les franchir.

- Situer une butte formée de neige poussée mécaniquement :
 - sur une surface perméable autre qu'une zone végétalisée ou gazonnée (éviter le gazon synthétique et le pavé alvéolé, qui pourraient être abîmés par la machinerie de déneigement). Si le seul emplacement est sur une surface non perméable, prévoir un drain pour l'évacuation de l'eau à la fonte des neiges sans l'obstruer avec la butte;
 - à une distance sécuritaire des équipements en place ainsi que des éléments naturels et des bâtiments (clôtures et délimitations physiques, zone des structures de jeu, mobilier urbain, végétaux, etc.);
 - de manière à faciliter la surveillance et les interventions des adultes (champ visuel dégagé, aucun angle mort ni aucun coin caché, etc.);
 - à un endroit où la machinerie peut s'y rendre pour la mise en place de la butte de neige;
 - à un endroit autre que le dépôt de neige de la cour ou des stationnements pour éviter que l'aménagement soit toujours à recommencer (escalier pour monter, plateau sur le dessus de la butte, pente de la zone de glisse, zone d'arrivée, etc.).

ENTRETIEN

- Inspecter régulièrement les buttes, les pentes ou les parcours de glisse pour s'assurer qu'ils sont en bon état.
- Établir un plan de déneigement et donner des directives claires à ceux qui en sont responsables de manière à éviter les bris. Baliser les corridors de déplacement et définir la ou les hauteurs maximales des buttes et des pentes créées avec la neige poussée mécaniquement.
- Si les buttes ou les pentes sont faites de neige poussée mécaniquement, s'assurer :
 - que cette neige ne contient aucun bloc de glace ou débris et qu'elle n'est pas durcie;
 - que du matériel de jeu ou des équipements n'ont pas été ensevelis sous cette neige.
 - qu'en cas de bris ou de précipitation de neige, une équipe « d'entretien » soit responsable d'aménager adéquatement les zones de descente, d'évacuation, de montée et d'attente;
 - qu'une vérification journalière de l'état de la butte à glisser est faite pour permettre de déterminer l'entretien à réaliser et confirmer si la butte à glisser est ouverte ou fermée pour la journée.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Association québécoise du loisir municipal
Guide d'aménagement, de gestion et d'exploitation des aires de glissade



3.4

CLÔTURES ET DÉLIMITATIONS

Les clôtures et les délimitations sont des repères visuels pour les utilisateurs de la cour d'école. Elles permettent de souligner le lien intérieur ou extérieur de la cour avec le quartier ou encore de définir différentes zones au sein de celle-ci.

Il est possible de délimiter l'espace de diverses manières : marquage au sol, changements de niveaux ou de revêtements de surface (type et couleur), installation de bancs, de murets, de rochers ou de clôtures, ajout de filets, alignement de plantations, etc.

À QUOI SERVENT LES CLÔTURES ET LES DÉLIMITATIONS DANS LA COUR D'ÉCOLE ?

Les clôtures et les délimitations servent à marquer le terrain de l'école ou certaines sections de la cour, mais elles ont aussi plusieurs autres fonctions telles que :

- contribuer à maintenir le matériel de jeu à l'intérieur d'un périmètre souhaité;
- faciliter l'organisation des périodes d'activités et l'utilisation des différentes zones de la cour;
- favoriser la fluidité de la circulation dans la cour et l'utilisation de l'espace disponible en établissant des axes et des balises (ex. : marquage au sol dans les zones de marche, de jeux collectifs et de jeux individuels ou en petits groupes);
- assurer la sécurité des utilisateurs :
 - en empêchant les intrusions inopportunes dans l'enceinte de la cour comme celles de véhicules motorisés ou d'animaux;
 - en les protégeant des ballons en circulation, d'un plan d'eau situé à proximité ou d'autres sources de dangers potentiels;
 - en délimitant un sentier sécuritaire entre la cour d'école et le débarcadère d'autobus;
 - en prévenant les sorties précipitées de la cour par des jeunes;
- protéger les plantations des piétinements;
- contrôler l'accès à certaines zones de la cour (ex. : zone des structures de jeu en période hivernale).



Voir
Mobilier urbain
Végétaux
Marquage
Revêtements de surface

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

ANALYSE DES BESOINS

- Déterminer d'abord les besoins au regard :
 - de la protection des individus et de la végétation;
 - de la délimitation des zones d'activités;
 - de la rétention du matériel de jeu;
 - autres.
- Choisir la nature de la clôture ou de la délimitation requise (hauteur, type de matériau, installation temporaire ou permanente, etc.) en fonction de l'usage souhaité.
- Évaluer les caractéristiques de l'environnement (parc avoisinant, superficie de la cour, ruelle à proximité, etc.) afin de déterminer s'il est nécessaire ou non de clôturer l'ensemble du périmètre de la cour.

Noter que certaines délimitations peuvent être réalisées à l'aide de matériel amovible tel que des bacs de jardinage ou des cônes. Cette mesure est à considérer particulièrement en période hivernale, alors que certaines délimitations peuvent être dissimulées sous la neige.



RECOMMANDATIONS À SUIVRE LORS DE LA CONCEPTION

- Sélectionner des barrières ou des clôtures ajourées, lorsqu'elles sont requises, afin d'offrir une bonne visibilité de la cour et d'en améliorer la surveillance. S'assurer que les ouvertures ou l'espacement des barreaux sont bien en place et ne peuvent permettre à un jeune de passer.
- Privilégier la durabilité des matériaux et l'esthétisme aux coûts, autant que possible.



Afin d'éviter que les élèves franchissent les barrières ou les clôtures installées, porter une attention particulière à l'emplacement du mobilier urbain, des arbres ainsi que du dépôt à neige et des buttes ou des pentes en période hivernale, qui peuvent servir de base à un élève qui souhaiterait grimper par-dessus la clôture.

- Embellir les clôtures de maille de chaîne en y créant des œuvres à l'aide de fils de laine, de carrés décoratifs, etc.
- Prévoir des grillages ou de petites clôtures de protection dans la zone de jardinage afin que les récoltes ne soient pas dévorées par la faune locale ou piétinées par les utilisateurs de la cour.

Accès à la cour

- Déterminer le nombre d'accès à la cour (barrières fermées, accès en chicane, portion ouverte, etc.) de manière à assurer la fréquentation du site par la communauté le soir et les fins de semaine, tout en facilitant la surveillance pendant les heures de classe.
- Concevoir les accès de manière qu'ils permettent l'inclusivité des usagers, en assurant le libre passage des poussettes, des fauteuils roulants, des marchettes, des béquilles, etc.
- Prévoir les équipements requis (bateau de porte, portes doubles, etc.) pour les différentes équipes (livraison, entretien, déneigement, urgence, etc.) qui auront besoin occasionnellement d'accéder à la cour au moyen d'un véhicule moteur.
- Si le stationnement prévu pour les vélos est à l'intérieur de la cour, s'assurer que ces derniers peuvent y entrer.

ACHAT ET INSTALLATION

- Communiquer avec le service des ressources matérielles du centre de services scolaire ou de la commission scolaire pour être accompagné dans le processus d'achat et d'installation des clôtures et des équipements de délimitation et, ainsi, s'assurer du respect des lois et des normes en vigueur.

ENTRETIEN

- Prévoir le déneigement des différents accès pour faciliter l'ouverture et la fermeture des portes d'une barrière ou d'une clôture et améliorer la fluidité dans les déplacements des usagers.



EN PRÉVISION DE LA PÉRIODE HIVERNALE

Intégrer des barrières ou des clôtures dans certaines zones végétalisées qui nécessitent une protection temporaire.

Retirer les filets d'arrêt des ballons pour éviter que la neige et la glace ne les abîment.

Éviter d'amasser et de compacter la neige trop près des barrières ou des clôtures afin de prévenir les bris et les déformations de matériel. S'assurer de donner des directives claires à l'entrepreneur à cet effet.

Prévoir d'autres façons de définir certains espaces si les délimitations sont dissimulées sous la neige.



ÉCLAIRAGE

Un dispositif ou un système d'éclairage (luminaires, bollards, appliqués muraux, éclairage encastré au sol ou dans le mobilier urbain, etc.) doit être installé dans la cour d'école, en périphérie ou sur le bâtiment.

POURQUOI S'ASSURER D'UN BON ÉCLAIRAGE DANS LA COUR D'ÉCOLE ?

L'éclairage permet :

- favoriser le bon déroulement des activités avant et après l'école, notamment lors des journées sombres ou écourtées en période automnale ou hivernale (service de garde, activités parascolaires, etc.);
- de profiter des installations de la cour en fin de journée, et ce, pour toute la communauté et en toute saison;
- de participer à la prévention du vandalisme;
- de contribuer à la mise en valeur du site de l'école et à l'expérience positive des utilisateurs de la cour, en balisant les allées de circulation et les accès aux bâtiments ou en signalant certains obstacles tels que les escaliers;
- de mettre en valeur certains aménagements ou œuvres d'art présents sur le site.

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

ANALYSE DES BESOINS

- Déterminer les aménagements de la cour où l'ajout d'éclairage permettra d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers, par exemple près des entrées, des marches et des changements soudains de niveaux (topographie)³³, là où se trouve de l'affichage, sur des terrains sportifs ou dans des endroits propices au vandalisme.
- Définir les périodes et les plages horaires pour lesquelles de l'éclairage est requis au sein de la cour (besoins du service de garde, des activités parascolaires et de la communauté).

- Explorer les dispositifs d'éclairage municipal situés en périphérie de la cour et de l'école. Si l'éclairage déjà offert ne concerne pas les plages horaires définies pour les besoins scolaires et ne couvre pas les aménagements identifiés dans la cour, installer de l'éclairage dans celle-ci. S'assurer toutefois que cet ajout sera complémentaire à l'offre municipale et ne générera aucune pollution lumineuse pour le voisinage.
- Noter qu'il est possible que l'ajout d'éclairage se fasse via un projet planifié (telle la réfection de la maçonnerie du bâtiment ou de la cour d'école).

RECOMMANDATION À SUIVRE LORS DE LA CONCEPTION

- Éclairer uniquement les endroits où cela est nécessaire en évitant les débordements dans l'environnement avoisinant et, ainsi, minimiser les effets nuisibles tels que l'éblouissement.
- En fonction du contexte, de l'orientation et des aménagements de la cour, intégrer des systèmes d'éclairage dissuasifs pour les actes de vandalisme (ex. : activation par un détecteur de mouvement).
- Planifier l'éclairage de la cour selon une perspective inclusive ainsi que pour les différents âges et les diverses limitations physiques des élèves.

ACHAT ET INSTALLATION

- Contacter le service des ressources matérielles du centre de services ou de la commission scolaire afin de s'assurer de respecter les normes d'achat et d'installation, s'il y a lieu.
- Sélectionner des luminaires robustes, résistants aux conditions extérieures (intempéries, saleté, etc.) et pouvant supporter les jeux intenses et les impacts de ballons.
- Privilégier l'installation de luminaires à DEL afin de diminuer substantiellement l'entretien nécessaire.

33. Association canadienne de normalisation, *Conception d'un environnement accessible*, CAN/CSA B651-04, Mississauga, (Ontario), août 2004, 218 p. (articles 4.1.5.1, 4.5.3.5 et 6.4).

ENTRETIEN

- Prévoir un budget d'entretien pour maintenir le système d'éclairage en bon état et effectuer le remplacement des pièces endommagées et des ampoules brûlées.

- Déterminer les équipements d'éclairage qui pourraient être dissimulés sous la neige en période hivernale afin qu'ils soient repérables lors des travaux de déneigement de la cour et, ainsi, éviter les bris.
- Effectuer un élagage régulier des arbres et des végétaux situés à proximité des équipements d'éclairage afin d'en maintenir l'aire de diffusion.

3.6 = MARQUAGE

Les marquages sont des lignes, des formes ou des motifs colorés présents de façon permanente au sol ou au mur. Ils sont généralement peints.

POURQUOI PRÉVOIR DU MARQUAGE DANS LA COUR D'ÉCOLE ?

Le marquage représente une façon abordable de créer des aires de jeu ou des plateaux sportifs et d'embellir les surfaces asphaltées ou monolithiques d'un lieu. De plus, il encourage les jeunes à être actifs physiquement et à utiliser les zones d'activités proposées³⁴.

Le marquage peut aussi :

- faciliter l'organisation des périodes d'activités et des récréations;
- servir à optimiser l'utilisation des surfaces asphaltées ou des murs aveugles;
- faciliter l'enseignement des activités spécialisées ou de certains sports tels que l'athlétisme ou les sports de raquettes au mur;
- permettre de délimiter les différentes zones d'activités et les lieux de rassemblement (ex. : zone d'attente réservée aux parents qui viennent chercher leur enfant);
- permettre d'établir les axes de circulation des jeunes et du personnel;
- soutenir l'animation des jeux effectuée par les jeunes ou les adultes.

Voir
Clôtures et délimitations
Zone de jeux collectifs
Zone de jeux individuels
ou en petits groupes

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

ANALYSE DES BESOINS

Il existe une variété d'éléments pouvant être tracés dans une cour d'école. En fait, les possibilités sont infinies. Ainsi, avant de solliciter un entrepreneur à cette fin, le comité d'aménagement de la cour d'école devrait préalablement observer l'utilisation spontanée qui est faite de celle-ci et la circulation qui s'y effectue. Il devrait ensuite identifier les besoins et les champs d'intérêt des jeunes ainsi que du personnel de l'école.

Cette démarche est incontournable pour :

- arrimer les choix concernant le marquage à la vision de la cour d'école (voir la page 1 de l'outil pratique **OP-1, Portrait de la cour actuelle**);
- offrir une variété d'activités (collectives, individuelles, pour de petits groupes, etc.);
- confirmer l'emplacement, le type et le nombre des jeux à tracer³⁵;
- intégrer des éléments ou des symboles qui peuvent contribuer à créer un sentiment d'appartenance chez les élèves (logo, vocation particulière, thématique-école, etc.).

34. Comité scientifique de Kino-Québec, *L'activité physique, le sport et les jeunes*, 2011, p. 71.

35. Conseil Sport Loisir de l'Estrie, *Lignage de la cour d'école*.

RECOMMANDATION À SUIVRE LORS DE LA CONCEPTION

- Vérifier si le service des ressources matérielles du centre de services scolaire ou de la commission scolaire a établi des interdictions (ex. : peinture sur les murs) ou des exigences techniques concernant le marquage (types de peinture, main-d'œuvre, fournisseurs homologués, etc.).
- **Doser la quantité de lignes, de formes ou de motifs et minimiser le nombre de couleurs au sol** pour éviter de créer de la confusion chez les jeunes.
- Privilégier les couleurs claires et les types de peinture qui contribuent à réduire la formation d'îlots de chaleur.
- Équilibrer le marquage organisationnel et le marquage ludique au sein de la cour. Le premier contribue à l'organisation spatiale, alors que le second pousse l'enfant à utiliser son imagination pour créer un jeu.
- Tenir compte du fait que les lignes simples ont une durée de vie plus longue que les formes pleines. S'assurer d'utiliser une **peinture antidérapante** pour le marquage, **particulièrement lorsqu'il s'agit de surfaces pleines**, afin de prévenir les chutes.

Puisque le marquage au sol est dissimulé sous la neige de trois à cinq mois par année, prévoir un plan d'organisation hivernal : choix des activités et du matériel de jeu, programmation, animation de la cour d'école, marquage temporaire (ex. : cônes) etc. Ce plan ne prendra pas appui sur le marquage pour l'organisation et la distribution spatiale des activités qu'il suggère.



Il est toujours plus facile d'ajouter du marquage que d'en enlever.

L'asphalte neuf absorbe rapidement la peinture, ce qui peut réduire la durée de vie du marquage.

Il est donc suggéré d'attendre un an après la pose d'asphalte avant de procéder au marquage.



EMPLACEMENT

- Orienter les jeux de manière à réduire les sorties de ballons de la cour.
- Tracer les jeux collectifs de façon à éviter les conflits d'usage. De façon générale, une bonne organisation spatiale des zones de la cour permet de réduire le nombre de ces conflits.
- Maintenir un dégagement de 2 à 3 m entre chacun des jeux tracés (particulièrement des jeux de ballon) afin de prévenir les conflits d'usage et de permettre aux élèves ainsi qu'aux adultes de circuler en toute sécurité entre ceux-ci.
- Tracer les jeux au sol à l'extérieur des axes de circulation, des entrées et des sorties de l'école afin de faciliter les déplacements et la transition entre les différentes zones de la cour.
- Si possible, éviter la superposition de jeux tracés au sol.

ENTRETIEN

- Prévoir un budget d'entretien pour rafraîchir le marquage, dont la durée de vie oscille généralement entre trois et sept ans. Le déneigement ainsi que l'utilisation d'agents de déglacage et d'abrasifs affectent aussi la durée de vie du marquage.

Bien que des dimensions soient suggérées pour la pratique de certains sports et activités, l'espace requis pour les plateaux devient parfois trop imposant pour les dimensions de la cour. Ainsi, il est possible, pour la pratique des jeux collectifs, d'adapter les dimensions de la surface tracée à la superficie de la cour, tout en respectant le rapport de 1 : 2 pour la largeur et la longueur³⁶. Le tableau qui suit suggère des dimensions pour différents jeux tracés au sol.

DIMENSIONS SUGGÉRÉES POUR LE MARQUAGE AU SOL³⁷

 TYPE DE JEUX	 CLIENTÈLE	 DIMENSIONS	 REMARQUES
JEUX COLLECTIFS			
Basketball	2 ^e et 3 ^e cycles	20 m x 10 m Superficie : 200 m ²	Les poteaux devraient être placés derrière la ligne de fond du terrain.
Terrain multijeux	1 ^{er} cycle	14 m x 7 m Superficie : 98 m ²	Un terrain de jeux en petits groupes peut servir au ballon-champion, au jeu des quatre coins, etc.
Terrain multijeux	2 ^e et 3 ^e cycles	16 m x 8 m Superficie : 128 m ²	Un terrain multijeux peut servir au ballon- chasseur, au jeu du drapeau, au hockey- balle, etc.
Soccer	2 ^e et 3 ^e cycles	24 m x 12 m (distance à partir du poteau avant de chaque but) Superficie : 288 m ²	Prévoir : • un budget pour l'achat et l'installation de buts; • un budget pour l'achat et l'installation de filets : - L'installation de filets agrmente le jeu et rentabilise le temps actif (minimiser le nombre d'arrêts de jeu requis pour courir après un ballon qui a franchi le but). - Des filets en bon état sont un atout, car ils maintiennent le plaisir de jouer et assurent la sécurité des jeunes et découragent le vandalisme.

37. Adapté à partir de : Carole Carufel, *Suggestions de jeux à tracer dans les cours d'école et règles*, 2013.

36. Adapté à partir de : Philippe Rainaud et Blaise Viairon, *Aménager la cour de récréation*, 2012, p. 12.

DIMENSIONS SUGGÉRÉES POUR LE MARQUAGE AU SOL (SUITE)

 TYPE DE JEUX	 CLIENTÈLE	 DIMENSIONS	 REMARQUES
JEUX INDIVIDUELS OU EN PETITS GROUPES			
Ballon-champion	2 ^e et 3 ^e cycles	6 m x 6 m Superficie : 36 m ²	Prévoir : de l'animation par des jeunes ou des adultes, quelques fois pendant l'année scolaire, pour lancer ou relancer l'activité.
Dames ³⁸	2 ^e et 3 ^e cycles	Jeu de 100 cases 10 cases x 10 cases Chacune : 0,35 m x 0,35 m Superficie : 12,25 m ² 40 pièces : 20 par joueur Jeu de 64 cases 8 cases x 8 cases Chacune : 0,35 m x 0,35 m Superficie : 7,84 m ² 24 pièces : 12 par joueur	Prévoir : - un budget pour l'achat de pièces géantes; - un rangement près du jeu; - une personne qui sera responsable de sortir et de ranger les pièces; - de l'animation par des jeunes ou des adultes, quelques fois pendant l'année scolaire, pour lancer ou relancer l'activité. Vérifier si les dimensions des pièces du jeu que l'école possède ou veut acheter sont compatibles avec les dimensions suggérées pour les cases.
Échecs ³⁸	2 ^e et 3 ^e cycles	Jeu de 64 cases 8 cases x 8 cases Chacune : 0,35 m x 0,35 m Superficie : 7,84 m ² 32 pièces : 16 par joueur	Prévoir : - un budget pour l'achat de pièces géantes; - un rangement près du jeu; - une personne qui sera responsable de sortir et de ranger les pièces; - de l'animation par des jeunes ou des adultes, quelques fois pendant l'année scolaire, pour lancer ou relancer l'activité. Vérifier si les dimensions des pièces du jeu que l'école possède ou veut acheter sont compatibles avec les dimensions suggérées pour les cases.

38. Si la superficie de la cour ne permet pas le marquage de ce type de jeux, il est possible de se procurer du mobilier urbain sur lequel un damier ou un échiquier est imprimé. De cette façon, la gestion du matériel sera simplifiée et le temps de jeu, augmenté.

DIMENSIONS SUGGÉRÉES POUR LE MARQUAGE AU SOL (SUITE)

 TYPE DE JEUX	 CLIENTÈLE	 DIMENSIONS	 REMARQUES
JEUX INDIVIDUELS OU EN PETITS GROUPES (SUITE)			
Lettres	1 ^{er} cycle	Jeu de 36 cases 6 cases x 6 cases (l'alphabet compte 26 lettres, mais on peut répéter des lettres, particulièrement les voyelles) Chacune : 0,5 m x 0,5 m Superficie : 9 m ²	Prévoir : de l'animation par des jeunes ou des adultes, quelques fois pendant l'année scolaire, pour lancer ou relancer l'activité.
Jeu des quatre coins	Tous les cycles	4 m x 4 m Superficie : 16 m ² Notes : - Deux jeux des quatre coins peuvent être tracés côte à côte et impliquer 10 joueurs. - Un ou plusieurs jeux des quatre coins peuvent être tracés à l'intérieur d'un terrain de jeux collectifs.	Prévoir : - de l'animation par des jeunes ou des adultes, quelques fois pendant l'année scolaire, pour lancer ou relancer l'activité; - un horaire d'utilisation (programmation) si le jeu des quatre coins est tracé à l'intérieur d'un terrain de jeux collectifs.
Marelle classique	Préscolaire et 1 ^{er} cycle	Étage à 1 case : 1,5 m x 0,5 m Étage à 2 cases côte à côte : 0,75 m x 0,50 m (chacune)	Prévoir : de l'animation par des jeunes ou des adultes, quelques fois pendant l'année scolaire, pour lancer ou relancer l'activité.
Serpents et échelles ³⁹	Préscolaire et 1 ^{er} cycle	Jeu de 36 cases 6 cases x 6 cases Chacune : 1 m X 1 m Superficie : 36 m ²	Prévoir : - un dé géant et un espace où l'entreposer; - de l'animation par des jeunes ou des adultes, quelques fois pendant l'année scolaire, pour lancer ou relancer l'activité.
Tic-tac-toe ³⁹	Préscolaire et 1 ^{er} cycle	Jeu de 9 cases 3 cases x 3 cases Chacune : 0,6 m x 0,6 m Superficie : 3,24 m ²	Prévoir : - des « x » et des « o » géants et un espace où les entreposer; - des dossards « x » et des dossards « o » si ce sont les enfants qui incarnent les pions.

39. Si la superficie de la cour ne permet pas le marquage de ce type de jeux, il est possible de se procurer du mobilier urbain sur lequel un plateau de jeu est imprimé. De cette façon, la gestion du matériel sera simplifiée et le temps de jeu, augmenté.

3.7



MOBILIER URBAIN

Le mobilier urbain est l'ensemble des éléments de l'espace public installés dans la cour d'école. Il peut s'agir :

- de mobilier de repos (bancs, tables, etc.);
- d'objets contribuant à la propreté de la cour (paniers à rebuts, paniers à recyclage, etc.);
- d'équipements d'éclairage et de balisage (lampadaires, bollards, etc.);
- de matériel d'information et de communication (panneaux d'affichage, de tableaux présentant les règles de la cour, etc.);
- d'équipements favorisant les déplacements actifs (supports à vélos, supports à trottinettes, etc.);
- autres.



Voir
Affichage
Art public
Clôtures et délimitations
Éclairage

POURQUOI INTÉGRER DU MOBILIER URBAIN DANS LA COUR D'ÉCOLE ?

Le mobilier urbain peut contribuer à la sécurité, à la propreté ou au confort de la cour. Il peut notamment la rendre attrayante et permettre d'en diversifier les usages (lecture, détente, prise de repas à l'extérieur, jeux de table, etc.). Il contribue ainsi à favoriser les interactions sociales et les rencontres entre ses différents usagers. La disposition et l'installation du mobilier au sein de la cour peuvent également délimiter certains espaces ou zones.

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

ANALYSE DES BESOINS

- Avant de procéder au choix et à l'acquisition de mobilier urbain, il est impératif de vérifier auprès du service des ressources matérielles du centre de services scolaire ou de la commission scolaire s'il a établi des exigences techniques ou des interdictions à cet égard.
- L'installation de mobilier peut avoir un effet bénéfique sur la fréquentation de la cour, notamment pour l'usage communautaire. La présence de membres de la communauté dans la cour et leur appropriation de celle-ci s'avèrent des facteurs de protection contre le vandalisme.

RECOMMANDATION À SUIVRE LORS DE LA CONCEPTION

De façon générale, le mobilier urbain doit :

- compléter les installations déjà présentes et s'harmoniser visuellement au site et à son environnement;
- être robuste, durable, conçu pour l'usage d'un établissement et fait de matériaux de qualité pouvant résister au vandalisme;
- être ancré au sol de façon permanente. Les ancrages doivent être complètement enfouis dans le sol et invisibles. Il est à noter que certains équipements pourraient demeurer amovibles selon le contexte de l'établissement, l'utilisation faite par les groupes-classes ainsi que les possibilités de rangement de ces équipements;
- être exempt de toute saillie (boulons, tiges d'acier, etc.);
- être situé de façon à ne pas nuire aux jeux ou aux activités des jeunes ni à leur surveillance;
- être disposé de manière que les espaces entre le mobilier urbain et les autres équipements permettent à tous de circuler librement et en toute sécurité;
- être choisi dans une perspective inclusive⁴⁰.

40. « Une perspective inclusive privilégie l'amélioration des conditions proposées à l'ensemble des usagers plutôt que la mise en place de dispositifs spécifiques à certains groupes de la population. Ce qui invite à penser et à concevoir les lieux et les équipements en fonction de l'ensemble des utilisateurs. » Office des personnes handicapées, *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, 2009, p. 36.

Assises : bancs et tables

- Emplacement et disposition
 - Les bancs et les tables sont placés en bordure des activités.
 - Ils sont installés de manière à protéger les utilisateurs du vent en toutes saisons.
 - Ils offrent une vue dégagée sur les activités de la cour.
 - Ils sont situés dans un environnement où le niveau de bruit n'entrave pas la conversation.
 - Ils sont éloignés de toute émanation polluante.
 - La disposition des assises est pensée pour créer des espaces de rencontre et encourager les échanges et les rapports sociaux.
 - Les emplacements et les expériences sont diversifiés, certains étant à l'ombre, d'autres au soleil.
 - Les assises destinées aux adultes peuvent être intégrées à l'aménagement des entrées de la cour (zone d'accueil) et placées à proximité des zones réservées aux plus jeunes (ex. : zone des structures de jeu, zone de jeux de sable).
 - Dans les zones réservées aux plus vieux, les bancs et les tables peuvent être plus éloignés de l'espace de jeu.
 - Les bancs et les tables sont orientés de manière à offrir un bon point de vue sur les élèves qui jouent.
- Choix des matériaux
 - Opter pour des matériaux à faible conductivité thermique.
 - Privilégier une surface lisse et pleine pour empêcher les contenants de se renverser et les crayons de glisser entre les fentes.
- Autres considérations
 - Il importe d'acquérir et d'installer des tables de différentes hauteurs pouvant convenir à la morphologie du plus grand nombre d'utilisateurs.
 - Des bancs avec dossier et accoudoirs offrent un confort additionnel aux personnes qui veulent prolonger leur temps sur les lieux ou qui ont besoin d'aide pour s'asseoir ou se relever.

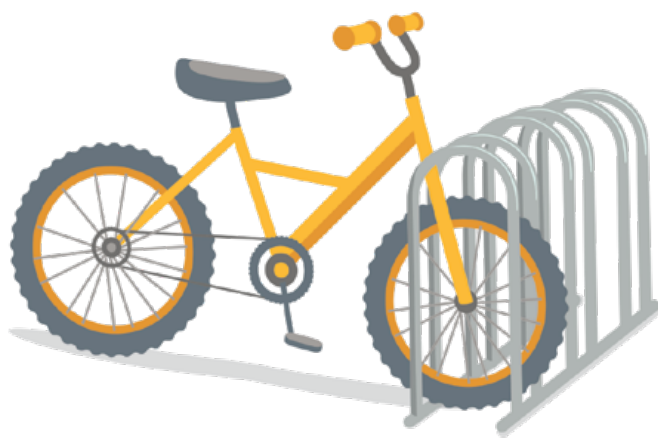


Il existe une diversité de modèles de tables pouvant accueillir des personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

Paniers à rebuts ou à recyclage

- Choisir des contenants avec couvercle afin d'éviter que leur contenu soit atteignable par les petits animaux ou que ces contenants soient remplis par la pluie. Ceux-ci doivent être manipulables d'une seule main pour faciliter le transvidage par le personnel d'entretien.
- Comme les paniers à rebuts ou à recyclage vont de pair avec les assises, les bancs et les tables (situés là où les gens sont susceptibles de boire, de manger ou de se rassembler), ils doivent être installés assez près pour être utilisés, mais **assez loin pour ne pas être incommodants** (ex. : odeurs, insectes).





Supports à vélos ou à trottinettes

- Pour des raisons de sécurité, les supports à vélos doivent être placés dans un endroit séparé du stationnement des voitures.
- Pour prévenir le vol ou le vandalisme et favoriser l'utilisation de ces supports, il faut **les placer bien en vue, à la périphérie de la cour, mais le plus près possible de l'école**. Ils ne doivent pas gêner les axes de circulation piétonne, cycliste ou véhiculaire ni les jeux des jeunes⁴¹.
- Il importe de prévoir un **accès à la cour assez large** pour laisser passer les guidons des vélos, mais suffisamment serré pour ralentir la vitesse des cyclistes. N'oubliez pas que les vélos pour enfants présentent une configuration et une ergonomie différentes de celles des vélos standards utilisés par les jeunes du troisième cycle et les adultes.
- En vue de l'hiver, des drapeaux peuvent être installés sur les supports à vélos pour indiquer leur présence et les protéger du déneigement.

EMPLACEMENT

- Afin d'éviter des rassemblements non désirés et dérangeants, il est suggéré de placer les bancs et les tables bien à la vue des utilisateurs de la cour et des gens du voisinage (éviter les recoins sombres de la cour et les espaces enclavés notamment).
- Le mobilier urbain doit être suffisamment éloigné des clôtures pour en éviter le franchissement.

ACHAT ET INSTALLATION

Communiquer avec le service des ressources matérielles du centre de services scolaire ou de la commission scolaire pour être accompagné dans le processus d'achat et d'installation des éléments de mobilier urbain et, ainsi, s'assurer du respect des lois et des normes en vigueur.

ENTRETIEN

Lors de la sélection du mobilier, prendre en considération la capacité d'entretien de l'école ou de l'organisme scolaire pour ce type d'équipement. Certains matériaux requièrent plus de soins et de vérification que d'autres.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le site de Vélo Québec présente des critères de conception à prendre en compte et des étapes à suivre pour aménager un stationnement pour vélos : <https://velosympathique.velo.qc.ca/ressources/stationnement-pour-velos/>

41. Voir l'article G.4 de la norme CAN/CSA Z614, *Aires et équipements de jeu*.

3.8



RANGEMENT

Le rangement fait référence à tout type d'espace temporaire ou permanent ou encore à tout type de construction fixe ou amovible permettant de ranger le matériel de jeu extérieur⁴² et saisonnier, d'entretien ou de jardinage. Il peut prendre la forme d'un dépôt intégré au bâtiment avec un accès extérieur, d'un coffre ou d'une remise.

POURQUOI PRÉVOIR DU RANGEMENT DANS LA COUR D'ÉCOLE?

- Simplifier la gestion du matériel de jeu extérieur⁴² et saisonnier.
- Faciliter l'organisation et l'animation des périodes d'activités.
- Augmenter, pour les jeunes, le nombre d'occasions d'être actifs physiquement⁴³.
- Responsabiliser les jeunes au regard de la gestion du matériel de jeu.
- Offrir une grande diversité d'équipements en nombre suffisant.

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

ANALYSE DES BESOINS

- Évaluer le pourcentage d'utilisation des espaces de rangement actuels, selon le cas.
- Calculer les dimensions de chaque espace de rangement, le cas échéant.
- Dresser la liste du matériel à conserver et celle du matériel à acquérir.
- Évaluer la superficie de rangement requise afin de déterminer le nombre d'espaces de rangement nécessaires et d'en éviter la multiplication au sein de la cour. Selon les dimensions de la cour, vérifier s'il est préférable d'opter pour un ou plusieurs espaces de rangement répartis dans différentes zones d'activités.



Vérifier si un partenariat est possible avec un centre de formation professionnelle situé à proximité (programme du secteur Bâtiment et travaux publics) ou avec la municipalité pour la conception et la construction d'un espace de rangement.



42. Cônes, ballons, cerceaux, matériel de cirque, camions, pelles, seaux, blocs de construction géants, buts de hockey ou de soccer, cordes à sauter, traîneau, vélo, etc.

43. Comité scientifique de Kino-Québec, *L'activité physique, le sport et les jeunes*, 2011, p. 58.

EMPLACEMENT

- Envisager l'intégration de lieux de rangement au bâtiment scolaire dans les projets d'ajout d'espace (agrandissement de l'école ou nouvel établissement), ou prévoir l'achat ou la construction d'un espace de rangement lors d'un projet de réaménagement de la cour d'école.
- Situer les espaces de rangement à la périphérie de la cour afin :
 - de permettre une surveillance optimale de celle-ci, puisque la forme et l'emplacement des espaces de rangement extérieurs pourraient gêner la vision du personnel assurant cette surveillance;
 - d'optimiser l'espace réservé aux activités physiques et d'éliminer les entraves.
- Installer les espaces de rangement près des zones d'activités où le matériel de jeu sera utilisé afin de permettre un accès facile et rapide en toutes saisons.
- Situer les espaces de rangement de manière à faciliter la fluidité et la sécurité des déplacements aux entrées et aux sorties des jeunes.
- Assurer un dégagement minimal de 5 m entre le bâtiment principal et l'espace de rangement, comme le stipule le régime d'indemnisation pour dommages directs aux biens des centres de services scolaires et des commissions scolaires. En effet, en cas d'incendie dans l'espace de rangement, les flammes pourraient se propager au bâtiment.
- Prévoir un espace entre le lieu de rangement et la clôture pour éviter que cette dernière facilite l'accès au toit.

Accès

- Aménager une rampe d'accès à l'espace de rangement plutôt que des escaliers pour faciliter le déplacement du matériel de jeu.
- Installer des portes comportant une grande ouverture et permettant d'accéder rapidement au lieu de rangement : portes coulissantes, porte de garage, etc.
- Prévoir le déneigement de l'accès en hiver.

RECOMMANDATIONS À SUIVRE LORS DE LA CONCEPTION

- Privilégier un usage multifonctionnel du lieu de rangement, par exemple :
 - en prévoyant une extension du toit du cabanon pour couvrir une zone de jeux de sable, une zone de repos ou une zone de classe extérieure;
 - en exploitant l'intérieur des portes ou les murs de l'espace de rangement pour y installer un tableau.
- Choisir des matériaux incombustibles, de qualité institutionnelle et à l'épreuve des intempéries et du vandalisme.
- Prévoir un drain, des gouttières ou des gargouilles pour bien diriger et gérer les eaux de pluie et de ruissellement. Par exemple, l'eau coulant de la toiture du lieu de rangement pourrait alimenter un baril d'eau de pluie à utiliser dans les bacs servant au jardinage.
- Prévoir des grilles de ventilation.
- Fermer les interstices à l'aide de grilles antirongeur.
- Orienter le cabanon de manière que la lumière du jour y pénètre et que l'éclairage soit adéquat.
- Installer l'espace de rangement en prenant les mesures architecturales nécessaires pour empêcher l'accès :
 - à la toiture du cabanon;
 - à l'espace situé sous celui-ci;
 - à l'arrière de celui-ci.
- Concevoir le système d'organisation du matériel de façon qu'il soit facilement accessible aux jeunes : tablettes, crochets, etc.
- S'assurer, pour un rangement de type « coffre », qu'il n'est pas trop profond afin de permettre à quiconque de prendre les objets qui se trouvent au fond.
- Prévoir un ancrage au sol à l'extérieur qui permettra de verrouiller le matériel volumineux qui encombrerait inutilement l'espace de rangement (ex. : but de hockey).
- Remiser le matériel hors saison au niveau supérieur de l'espace de rangement ou en aménageant les combles à cet effet.
- Privilégier le partage du matériel encombrant (raquettes, skis de fond, trottinettes des neiges, etc.) avec d'autres écoles pour éviter un trop grand volume d'entreposage pour un seul établissement.

Recommandations à suivre



Sécurité

S'assurer que la porte de l'espace de rangement peut s'ouvrir de l'intérieur pour éviter qu'une personne n'y reste enfermée.

Prévoir le verrouillage de l'espace de rangement afin de prévenir le vol ou le vandalisme à l'égard de ce qui y est entreposé.

Installer un système de verrouillage facile à manipuler en toutes saisons.

Choisir une serrure qui résistera au gel, qu'il s'agisse d'un cadenas ou d'une serrure intégrée à l'espace de rangement.

Pour un rangement de type « coffre », prévoir un bras de suspension avec charnières muni d'un mécanisme à piston qui empêchera le couvercle de se refermer sur les usagers.

Prévoir un espace distinct et verrouillé en tout temps pour le rangement des outils d'entretien (pelles, abrasifs, tondeuse, souffleuse, etc.) et de jardinage. Cet espace peut également faire l'objet d'un partenariat avec un organisme communautaire ou la municipalité.

Veiller à ce que le matériel lourd ne soit pas placé en hauteur.



Gestion du matériel

Prévoir des bacs sur roulettes, des caisses, des paniers ou d'autres types de réceptacles pour faciliter l'accès au matériel de même que sa manipulation et son rangement.

Si on le souhaite, intégrer un comptoir à l'espace de rangement pour permettre aux jeunes de distribuer le matériel.

Privilégier l'achat de matériel commun pour les périodes du service de garde et les récréations afin d'éviter le dédoublement et l'encombrement.

Effectuer une rotation saisonnière du matériel, laquelle est l'occasion idéale d'en faire l'inventaire et de prévoir les achats nécessaires pour la prochaine saison.



Faire attention au phénomène de la « grosse sacoche » : plus l'espace de rangement est grand, plus on est porté à le remplir.

3.9

REVÊTEMENTS DE SURFACE

Les revêtements de surface sont les matériaux qui recouvrent le sol des zones d'activités : asphalte, sable, fibre de bois, etc. Ils englobent également les surfaces de protection réservées aux zones de structures de jeu. Il est à noter que ces dernières font l'objet de considérations particulières liées à la sécurité.

À QUOI SERVENT LES DIFFÉRENTS TYPES DE REVÊTEMENTS DE SURFACE DANS LA COUR D'ÉCOLE ?

Chaque revêtement de surface présente des particularités. Cependant, tous les revêtements ont pour objectifs :

- d'offrir aux utilisateurs une variété d'activités;
- de permettre une diversité d'utilisations des équipements de jeu. Par exemple, une surface dure comme l'asphalte permet les jeux de ballons rebondis, lesquels ne sont pas possibles sur du gazon;
- d'agréments et de délimiter les zones d'activités (voir *Clôtures et délimitations*);
- de faciliter la circulation des élèves, l'organisation de la cour et l'exécution du plan de surveillance stratégique;
- de protéger les utilisateurs de la **zone des structures de jeu** :
 - revêtements en vrac : paillis d'écorce et copeaux de bois, fibre de bois d'ingénierie, gravier fin, sable et granulats de caoutchouc;
 - revêtement unitaire : caoutchouc coulé sur place.

Tout au long de la période de gel au sol, le revêtement de protection présent dans la zone des structures de jeu n'amortit plus les chutes, augmentant par conséquent le risque de blessures chez les utilisateurs. Il n'est donc pas recommandé d'utiliser les structures de jeu d'une hauteur de plus de 45 cm durant cette période.



Voir
Zone des structures de jeu

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

RECOMMANDATIONS À SUIVRE LORS DE LA CONCEPTION

- Intégrer une variété de revêtements de surface pour enrichir l'environnement de la cour et diversifier les espaces de jeu.
- Consulter le service des ressources matérielles (SRM) du centre de services scolaire ou de la commission scolaire afin de connaître les choix possibles en fonction des différents éléments à prendre en considération :
 - la conformité avec le Code national du bâtiment et avec la réglementation municipale et provinciale en vigueur;
 - la durée de vie et la résistance du revêtement (alternance des saisons, déneigement, coût de remplacement, etc.);
 - les possibilités d'approvisionnement, d'installation et d'entretien (facilité, fréquence, coût, etc.);
 - les impacts sur l'environnement : perméabilité, îlots de chaleur, etc.
- Privilégier les revêtements de surface qui sèchent rapidement près des entrées du bâtiment.

Il est à noter que le contexte d'installation et le secteur géographique auront une incidence sur l'ensemble de ces facteurs. Une variabilité sera donc observable d'une région à une autre.

ENTRETIEN

- Vérifier l'état des revêtements de surface pour s'assurer qu'ils ne présentent pas d'altérations qui pourraient nuire à la sécurité des usagers : fissures, trous, creux, bosses, etc.
- S'assurer que les piliers d'ancrage des équipements se trouvent sous les revêtements de surface pour éviter les blessures.
- S'assurer que les revêtements en vrac servant de surfaces amortissantes sont toujours en quantité suffisante (par exemple, le paillis d'écorce et les copeaux de bois se décomposent avec le temps et doivent être remplacés périodiquement).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Tableau D1 de la norme la norme CAN/CSA Z614, *Équipements d'aires de jeu et revêtements de protection*



Les agents de déglacage, les abrasifs ou le poids de la machinerie lourde peuvent altérer la qualité de certains revêtements de surface. Il importe de s'assurer que le plan de déneigement prend en compte ces éléments et qu'il se réalise en collaboration avec le SRM.



Les termes « végétal » et « végétaux » désignent les arbres et arbustes, qu'il s'agisse de feuillus ou de conifères, les plantes vivaces, les graminées ainsi que les plantes annuelles destinées à l'embellissement de la cour et au potager.

POURQUOI INTÉGRER DES VÉGÉTAUX DANS LA COUR D'ÉCOLE?



Voir
Zone de jardinage
Clôtures et délimitations

L'apport de végétaux dans la cour permet :

- de contribuer à la réussite scolaire des jeunes, surtout lorsque la végétation est visible de la classe;
- de créer des secteurs ombragés :
 - pour les utilisateurs (en les protégeant des rayons ultraviolets et de la chaleur accablante);
 - pour le bâtiment (en abaissant la température des locaux);
- de contribuer :
 - à réduire les effets des îlots de chaleur au sein de la cour et du quartier;
 - à améliorer la qualité de l'air;
 - à faire obstacle aux vents dominants;
 - à réduire le bruit occasionné par la circulation automobile à proximité;
 - à délimiter les zones d'activités et les espaces;
 - à optimiser la gestion des eaux de pluie;
 - à favoriser le développement d'une conscience environnementale chez les jeunes;
- d'offrir un milieu propice pour :
 - l'étude des végétaux, des insectes et des oiseaux ainsi que le réinvestissement de cet apprentissage dans plusieurs matières;
 - la stimulation des sens et la participation à l'expérience ludique vécue par les jeunes;
- de rendre la cour attrayante, accueillante et apaisante.



Il a été observé que les élèves occupant des classes où il est possible d'observer des paysages verts par les fenêtres récupèrent beaucoup plus rapidement après un stress ou une fatigue mentale et obtiennent des résultats nettement supérieurs lors des examens nécessitant une certaine attention que les élèves se trouvant dans des classes sans fenêtres ou dont les fenêtres donnent sur les façades d'autres bâtiments⁴⁴.



44. Extrait du *Guide de planification immobilière – Établissements scolaires primaires* : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/infrastructures/Guide-planification-immobiliere-primaire.pdf>

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

ANALYSE DES BESOINS

- Connaître les besoins à satisfaire et les fonctions souhaitées en ce qui a trait aux végétaux (ombre, brise-vent, délimitations, écran acoustique, esthétisme et qualité de l'air) en vue de déterminer leur emplacement et de les sélectionner correctement selon les qualités recherchées. Prendre en compte également les éléments suivants :
 - les particularités de la cour (zone de rusticité, ensoleillement, espace disponible, autres végétaux présents, type de sol, etc.);
 - les caractéristiques des différentes espèces de végétaux qui s'y trouvent (grosesse à maturité, résistance aux maladies, insectes et sel de déglacage, entretien, etc.);
 - la circulation des jeunes et de certains véhicules (déneigement, urgence, etc.) dans la cour de même que les activités qui y sont pratiquées;
 - les aspects relatifs à la santé et à la sécurité (des jeunes et des adultes) : visibilité pour la surveillance, allergies, toxicité de certaines plantes et de leurs fruits, etc.
- Impliquer les jeunes et le personnel dans les phases de planification et d'entretien. Par exemple, proposer aux classes de choisir ou d'adopter des arbres ayant été plantés dans la cour ou sur le terrain de l'école et d'en prendre soin.

EMPLACEMENT

- Situer les espaces de plantation près des entrées du bâtiment, des trottoirs et des bancs.
- S'assurer que le choix et l'emplacement des végétaux permettront de maintenir l'intégrité et l'efficacité des éléments suivants :
 - les fondations des bâtiments;
 - l'éclairage artificiel;
 - les activités sportives et actives;
 - la surveillance;
 - les axes de circulation;
 - le champ de vision des caméras de sécurité, s'il y a lieu.

- Situer les végétaux de manière :
 - à préserver l'accès aux infrastructures des services publics (électricité, gaz, télécommunications, etc.) en tout temps;
 - à éviter que les jeunes puissent y grimper et accèdent ainsi aux espaces surélevés tels que les toits des bâtiments.
- Éviter de planter des arbres ou des arbustes :
 - au-dessus d'infrastructures souterraines telles que des câbles ou des tuyaux;
 - sous les fils électriques;
 - à proximité des accès piétonniers faisant l'objet d'un entretien hivernal (éviter de planter des spécimens sensibles au sel);
 - trop près des murs de fondation de l'école (le système racinaire peut endommager les drains de fondation et les obstruer).

RECOMMANDATIONS À SUIVRE LORS DE LA CONCEPTION

- Planter :
 - des arbres feuillus du côté sud pour procurer de l'ombre en été, laisser passer les rayons du soleil en hiver et améliorer le confort tant dans la cour qu'à l'intérieur de l'école (notamment à proximité des fenêtres);
 - des conifères du côté des vents dominants pour réduire leurs effets, dont le balayage de la neige ou du sable;
 - des graminées et des buissons dans les espaces de détente, où ils pourront contribuer à créer un microclimat frais et relaxant.
- Protéger les végétaux par des clôtures basses ou des bordures, ou les planter dans des bacs surélevés.
- Regrouper les végétaux au sein d'une seule fosse de plantation pour favoriser de meilleures conditions de vie au sein de la cour.
- Sélectionner des végétaux dont le port et le déploiement :
 - permettent aux gens du voisinage de garder un œil sur les activités se déroulant dans la cour et d'assurer ainsi une surveillance indirecte;
 - empêchent les jeunes d'y grimper;
 - n'entravent pas la visibilité au sein de la cour.
- Éviter de placer des végétaux, particulièrement des arbres, au bas des pentes naturelles ou des emplacements choisis pour la création de buttes (neige poussée mécaniquement) destinées à la glissade hivernale.



Se référer au tableau suivant, qui suggère des distances de dégagement pour différentes utilisations de la végétation dans la cour d'école. Bien que ces dimensions visent à optimiser l'utilisation des zones et des équipements de la cour ainsi qu'à assurer le bien-être des végétaux, il importe de vérifier si l'espace disponible et le contexte sont favorables à leur plantation et à leur croissance.

DISTANCE DE PLANTATION DES ARBRES PAR RAPPORT AUX ÉLÉMENTS BÂTIS

 ÉLÉMENTS BÂTIS OU COMPOSANTS	 ESPACEMENT	 REMARQUES
Zone d'accueil, allées de trottoir ou sentier	2 m	Planter une rangée d'arbres de chaque côté du trottoir ou du sentier afin d'offrir une protection naturelle contre les rayons du soleil. Espacer les arbres de 6 m les uns par rapport aux autres.
Zone de jeux de sable	2 m à partir de la bordure qui ceinture le bac à sable	Planter des arbres des côtés sud et sud-ouest de la structure.
Mobilier urbain ou dispositifs d'éclairage ou d'affichage	2 m	
Surface asphaltée	2 m	Planter des arbres adjacents à une zone de jeu asphaltée en combinant les feuillus et les conifères.
École	7 m des fondations de l'édifice	Planter des arbres afin de rafraîchir les classes. Ajouter des assises sous les arbres (ex. : bancs).
Clôtures	2 m	
Zone de jeux collectifs	De 8 à 10 m des lignes de touche et de but des terrains sportifs (arbres en rangées)	Prévoir des zones ombragées du côté où se rassemblent les jeunes et les adultes pour assister à un événement sportif (estrades, bancs).
Zone des structures de jeu	2 m à partir de la bordure qui ceinture la zone de protection	Planter des arbres des côtés sud et sud-ouest de la structure.

ENTRETIEN

- Au cours des trois premières années de la mise en terre, porter une attention particulière à la préservation et à l'entretien des végétaux :
 - en protégeant la base et le tronc des arbres (cadre en bois, cage métallique, corset d'arbre);
 - en tuteurant les nouveaux arbres.
- Prévoir un accès à une sortie d'eau et arroser régulièrement les nouveaux plants.
- Limiter l'accès aux espaces végétalisés par des barrières temporaires, afin d'éviter le piétinement causé par le jeu actif et le trafic piétonnier, en les plaçant près des entrées du bâtiment, des trottoirs et des bancs.
- Élaborer un **plan d'entretien des végétaux** pour définir les tâches à accomplir (pailletter, arroser, désherber, fertiliser, tailler, protéger, préparer pour la saison hivernale, etc.) et leur fréquence, les responsables de ces tâches ainsi que les outils et les ressources financières nécessaires pour leur exécution.



Vérifier si un partenariat existe ou pourrait être établi avec un centre de formation professionnelle (programme d'horticulture, d'émondage, etc.) ou avec la municipalité pour assurer un suivi et l'entretien des végétaux.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour en apprendre davantage sur la plantation de végétaux dans la cour d'école :

100°

Aménagement d'une cour d'école : l'art de bien utiliser les végétaux

Norme CAN/CSA Z614, Aires et équipements de jeu (payant)

Annexe G, tableau G.1, « Plantes à éviter dans les aires de jeu » (p. 152 à 154)

Institut national de santé publique

Annexe 6, « Liste des plantes vénéneuses et toxiques », du *Guide des aires et des appareils de jeu* (p. 78) :

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/395_aires_appareils_jeu.pdf

Hydro-Québec

Pour estimer la distance minimale requise entre les végétaux et les lignes électriques selon l'espèce choisie, *Outil Choisir le bon arbre ou arbuste* (gratuit) : <https://arbres.hydroquebec.com/recherche-arbres-arbustes>

RÉFÉRENCES

DOCUMENTS ET OUVRAGES

Centre de services scolaire de Montréal. *Exigences techniques en architecture de paysage*, Montréal, Service des ressources matérielles, 2021, 28 p.

Gillan Maufette, Anne. *Revisiter les environnements extérieurs pour enfants : un regard sur l'aménagement, le jeu et la sécurité*, Hull, Reflex, 1999, 116 pages.

Office des personnes handicapées du Québec. *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, 2009, 84 pages.

Rainaud, Philippe et Blaise Viairon, *Aménager la cour de récréation*, 2012, 27 pages.

Soubrier, Robert. *Planification, aménagement et loisir*, 2^e éd., Presses de l'Université du Québec, 2000, 515 pages.

GUIDES ET OUVRAGES EN LIGNE

Alliance québécoise du loisir public. *Aménagement de sentiers*, 2008, 12 p.
<https://www.guides-sports-loisirs.ca/projetespaces/wp-content/uploads/sites/8/2017/03/AmenagementSentiers.pdf>

Association des camps certifiés du Québec. *Sécurité et aménagement en hébertisme : guide du gestionnaire et son coffre à outils*, 2012, 112 p.
<https://campsquebec.com/outils/foret-guides-et-activites/guide-hebertisme-securite-animation-et-amenagement>

Association québécoise du loisir municipal. *Guide d'aménagement, de gestion et d'exploitation des aires de glissade*, 67 p.
https://www.guides-sports-loisirs.ca/aires-glissade/wp-content/uploads/sites/19/2021/10/GSL_GuideAiresDeGlissade_Full_compressed.pdf

Association québécoise du loisir municipal. *Guide d'aménagement et d'entretien des terrains de soccer extérieurs*, 96 p.
https://www.guides-sports-loisirs.ca/soccer-exterieurs/wp-content/uploads/sites/9/2021/03/TerrainsSoccerExterieurs_Complet_Web.pdf

Ball, David, et al. *Managing Risk in Play Provision: Implementation Guide*, Play England by NCB, Londres, 2012, 117 p.
<https://www.playscotland.org/resources/managing-risk-in-play-provision-implementation-guide-2nd-edition-4/>

Canton de Bâle-Ville. *Les yeux à 1,20 m – Pour un aménagement urbain adapté aux enfants – Principes et démarches*, 2019.
<https://www.cerema.fr/fr/actualites/yeux-120m-amenagement-urbain-adapte-aux-enfants>

Davis, Lisa, et al. *Nature Play: Maintenance Guide*, Play England by NCB, Londres, 2009, 40 p.
<https://ltl.org.uk/resources/nature-play-maintenance-guide/>

Gagnon, Marie-Ève. *Écol-O-Jardin – Guide d'animation*, Kamouraska en forme, 2017.
<http://www.cosmoskamouraska.com/media/GuideEcol-O-Jardin-WEB-Final.pdf>

Institut national de santé publique. *Guide des aires et des appareils de jeu*, 2016, 115 p.
https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/395_aires_appareils_jeu.pdf

Association québécoise du loisir municipal. *Guide d'aménagement et d'entretien des patinoires extérieures*
<https://www.guides-sports-loisirs.ca/patinoires/>

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *Aménagement de la cour d'école. Ma cour : un monde de plaisir! – Volet 2*, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, 2018, 24 p.
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002040>

Mutuelle des municipalités du Québec. *Fiche de prévention : réalisation d'un parcours d'hébertisme*, 2018. https://www.mutuellemmq.com/wp-content/uploads/2018/11/Fiche_hebertisme_2018.pdf

Lab-École. *Penser la cour de demain*, 2021, 118 p. <https://www.lab-ecole.com/publications>

Shackell, Aileen, et al. *Design for Play: A Guide to Creating Successful Play Spaces*, Londres, 2008, 149 p. <https://www.playengland.org.uk>

Vélo Québec. *Concevoir un parc d'éducation cycliste*, 2022, 71 p. (coll. Un guide de Vélo Québec). <https://www.velo.qc.ca/boite-a-outils/parc-education-cycliste/#%3A%7E%3Atext%3DCe%20type%20d%27amenagement%20comporte%2Crencontrent%20lors%20de%20leurs%20deplacements>

Vivre en ville. *Verdir les quartiers, une école à la fois : le verdissement des cours d'école pour une nature de proximité*. 2014, 108 p. (coll. Outiller le Québec; hors série). https://vivreenville.org/media/285967/venv_2014_verdirlesquartiers_br.pdf

PÉRIODIQUE

Institut national de santé publique du Québec. « Aménager les écoles favorables à la santé et au bien-être », dans *Opus*, numéro 8, septembre 2021, 13 p. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2794-amenager-ecoles-favorables-sante-bien-etre.pdf>

SITES INTERNET

100°. Site de la Communauté d'impact en santé des collectivités (En ligne). Ressources et actualité, Aménagement scolaire. <https://centdegres.ca/ressources/amenagement-scolaire>

Agrécoles. Site du Laboratoire d'innovation bioalimentaire (En ligne). <https://agrecoles.com/a-propos/>

Alliance québécoise du loisir public. *Fiches Savoir, Fiches Savoir-Faire, Outils pratiques*, Montréal, Projet Espaces, 2015 (En ligne). <https://www.guides-sports-loisirs.ca/projetespaces/espaces-jeu-enfants/approche-zones/>

Basketball Québec. (En ligne). https://www.basketball.qc.ca/fr/page/officiels/dimensions_et_reglementation.html

Centre de service scolaire de Montréal. *L'école à ciel ouvert – Un guide pour tous*. (En ligne). <https://cybersavoir.cssdm.gouv.qc.ca/ecoleacielouvert/>

Croquarium. Site de l'Organisation pour le jardinage éducatif et l'éducation sensorielle au goût (En ligne). <https://www.croquarium.ca/>

Cultive ta ville. Site du Portail québécois de l'agriculture urbaine (En ligne). <https://cultivetaville.com/encyclopedie/jardiner-mon-ecole/qu-est-ce-qu-un-jardin-pedagogique/>

Guides sur les sports et loisirs. (En ligne). <https://www.guides-sports-loisirs.ca/pickleball-exterieurs/>

Jardiner mon école. Site du projet du Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB), 2016 (En ligne). <https://jardinermonecole.org/>

Jardinons à l'école. Site du SEMAE pour l'interprofession des semences et plants (En ligne). <https://www.jardinons-alecole.org/index.html>

Les Urbainculteurs. Site d'un organisme à but non lucratif œuvrant pour le développement d'une agriculture productive et accessible, adaptée au contexte urbain (En ligne). <https://urbainculteurs.org>

Soverdi. Site de la Société de verdissement du Montréal métropolitain (En ligne). <https://soverdi.org>



Aménagement d'une cour d'école primaire